

ÉDITION SPÉCIALE

de l'Union Démocratique du Centre • www.udc.ch • édition mai 2013



Stopper l'arnaque 12

Signez maintenant: initiative vache à lait et référendum vignette



Jurisprudence 14

Les tribunaux de l'UE commandent-ils bientôt en Suisse?



Votations du 9 juin 9

OUI à la révision de la loi sur l'asile même si elle ne va pas assez loin



Pour que la Suisse ne sombre pas:



Election populaire du Conseil fédéral!

Chaos dans le domaine de l'asile, immigration incontrôlée, criminalité croissante, adhésion rampante à l'UE, agressions venant de l'étranger: autant de problèmes que seul un gouvernement fort et courageux peut attaquer et résoudre. Mais pour cela, il faut un Conseil fédéral élu par le peuple.



Robert Cramer, conseiller aux Etats, Genève, Le Temps du 25.3.2013

«Nous avons besoin d'un Conseil fédéral qui peut prendre des initiatives sans être constamment sous la tutelle du parlement.»

Un Conseil fédéral qui se sent l'obligé du peuple prend au sérieux les soucis et les besoins du peuple. Il agira en Suisse comme à l'étranger avec détermination et dans l'intérêt des citoyennes et des citoyens.

Système qui a fait ses preuves

Une élection populaire donnerait précisément ces qualités au gouvernement. Ce mode d'élection a fait ses preuves. Les conseillers d'Etat, conseillers aux Etats et conseillers nationaux sont élus par le peuple dans les cantons. Il n'y a aucune raison de priver les citoyennes et les citoyens de ce droit démocratique au niveau le plus élevé de l'Etat, donc le



Affiche de campagne: Faire confiance au peuple, votez OUI le 9 juin 2013.

Conseil fédéral. Preuve de confiance dans le peuple, l'élection populaire renforce notre démocratie directe.

Faire confiance au peuple

Le 9 juin 2013 les citoyennes et les citoyens pourront voter sur l'initiative populaire en faveur de l'élection du Conseil fédéral par le peuple. Ce sujet important a été régulièrement débattu depuis la fondation de l'Etat fédéral en 1948. La Suisse sera renforcée par ce mode d'élection et elle sera mieux à même de relever les grands défis de l'avenir. Il est désormais temps pour nos institutions d'instituer l'élection du Conseil fédéral par le peuple afin d'éviter la ruine de la Suisse.

Commentaire:



Pourquoi une «Edition spéciale»?

La troisième «Edition spéciale» de l'UDC est consacrée à l'élection du Conseil fédéral par le peuple dont les citoyennes et les citoyens décideront le 9 juin 2013. Ce projet dépasse largement la question de savoir si le peuple doit élire tous les quatre ans le Conseil fédéral en plus du Parlement.

Suite à la page 2

Commentaire :

Suite de la page 1

Il s'agit bien plus de se demander à qui nous faisons confiance dans ce pays, de se demander si le souverain est encore pris au sérieux, si le gouvernement s'occupe réellement des vrais problèmes de ce pays ou si, au contraire, il les élude. Le Conseil fédéral en fait-il assez pour mettre fin aux disfonctionnements inénarrables dans le secteur de l'asile? Est-il prêt à entrer en matière sur les soucis de la population face à une immigration excessive? S'engage-t-il avec suffisamment de détermination contre la criminalité afin que nous nous sentions à nouveau en sécurité en Suisse, toujours et partout? Défend-t-il avec assez d'énergie les intérêts de la Suisse à l'étranger?

Celles et ceux qui ont des doutes à ces sujets doivent dans tous les cas déposer un OUI dans l'urne le 9 juin prochain. Car seul un Conseil fédéral qui est l'obligé du peuple obéira à la volonté du peuple et écouter les soucis et les craintes des citoyens. Seul un Conseil fédéral élu par le peuple s'engagera pour l'indépendance du pays et s'opposera, comme la très grande majorité du peuple, à une adhésion de la Suisse à l'UE.

Cette «Édition spéciale» vous expose les rapports entre les grands défis qui attendent notre pays et l'élection du Conseil fédéral par le peuple. Nous n'hésitons pas à aborder des sujets déplaisants, mais nous montrons aussi qu'il vaut la peine de faire confiance au peuple. Les droits populaires et la démocratie directe ont fait de la Suisse ce qu'elle est aujourd'hui: un pays merveilleux et libre dont les habitants peuvent réaliser leurs objectifs de bonheur, un pays qui offre des perspectives et de la qualité de vie.

Les médias et la classe politique rejettent en majorité l'élection du Conseil fédéral par le peuple parce que le système actuel de l'élection du gouvernement par le Parlement offre plus de moyens d'influencer le scrutin, donc plus de pouvoir. Le Parlement est plus sensible aux pressions des médias que les citoyennes et les citoyens. Les commentaires de la presse reprennent presque exclusivement des opinions opposées à l'élection du Conseil fédéral par le peuple. Une fois de plus, notre «Édition spéciale» s'oppose, sans subvention publique et sans taxe de concession, à ce courant uniforme de l'information pour permettre aux citoyennes et aux citoyens de se faire une opinion indépendante.



Toni Brunner, conseiller national, président UDC Suisse

Il l'a dit :



Le Conseiller d'Etat socialiste Pierre-Yves Maillard soutient l'élection du Conseil fédéral par le peuple.

«Mon avis sur l'élection du Conseil fédéral par le peuple est connu, je ne le cacherai pas. Ma conviction est faite depuis plus de vingt ans et je ne suis pas une girouette.»

Tribune de Genève du 26.03.2013

J'ai confiance dans le peuple suisse

Une élection populaire est transparente, équitable et elle garantit un meilleur contrôle du pouvoir», affirme Markus Kägi, président du gouvernement du canton de Zurich, le plus peuplé de Suisse.

«Pour les femmes et les hommes du canton de Zurich»: c'est ainsi que Markus Kägi salue les visiteurs de son site internet. Mais il n'est pas un politique virtuel, bien au contraire, car, selon ses dires, il a heureusement souvent l'occasion d'entrer en contact avec la population lors de discours, de conférences ou d'inaugurations, mais aussi en faisant du ski ou dans la rue.

«Une élection au Conseil d'Etat est une énorme preuve de confiance des citoyennes et des citoyens. Je suis donc heureux de recevoir cette confiance, mais je suis aussi conscient des responsabilités qui m'incombent», explique Markus Kägi. Pour lui, une réélection est pour une bonne part la récompense d'un travail bien fait durant la législature précédente.

Une élection du gouvernement par le peuple est de toute manière la meilleure solution. Un conseiller d'Etat élu par le peuple bénéficie d'un ancrage politique plus solide. De plus, il n'est l'obligé que du peuple. «Je suis plus indépendant dans mes raisonnements et mes évaluations, je peux prendre des décisions objectives sans tenir compte d'intérêts particuliers ou de tactiques», explique ce directeur des travaux publics depuis de nombreuses années.

L'histoire récente a montré que les élections actuelles au Conseil fédéral passent fréquemment à côté de leur objectif réel, à savoir le choix de la personne la plus qualifiée. Trop souvent le Parlement se laisse guider par des ententes d'arrière-boutique et des intrigues. «Ce procédé affecte la stabilité du pays», observe le conseiller d'Etat zurichois. Pour lui, il est évident qu'une élection populaire du Conseil fédéral entraînerait un plus grand respect des



Markus Kägi, conseiller d'Etat, aime le contact avec les citoyennes et les citoyens.

décisions du peuple en politique fédérale et que la politique gouvernementale se rapprocherait des intérêts du peuple.

Une élection par le peuple est transparente, équitable et assure un meilleur contrôle du pouvoir, estime Markus Kägi. Elle aurait lieu tous les quatre ans, en même temps que les élections au Conseil national. Il n'est donc pas né-

cessaire de lancer parallèlement d'énormes campagnes pour les élections au Conseil fédéral. «J'ai une confiance absolue dans la capacité de jugement du peuple suisse», souligne Markus Kägi: «Le peuple ne se laisse pas acheter. Aussi, une élection au Conseil fédéral dépendra-t-elle de la crédibilité des candidats et non pas de l'argent en jeu.»

La personne:

Markus Kägi est conseiller d'Etat depuis 2007 et dirige le département des travaux publics du canton de Zurich. Agé de 59 ans, il vit à Niederglatt et est père de deux enfants adultes. Durant les 25 années de sa carrière politique, il a été président du Grand Conseil en 1995/96 et président du gouvernement en 2012/13.

Avec le regard du peuple

La démocratie directe pratiquée en Suisse donne au peuple le droit d'élire les membres des exécutifs cantonaux et communaux ainsi que de lancer des initiatives populaires et des référendums aux trois niveaux de l'Etat.



«Dans une élection populaire, les candidats doivent faire la preuve de leurs capacités. Les meilleurs seront finalement élus.»

Alfred Heer, conseiller national (ZH)

Il faut dès lors se demander pourquoi le peuple n'a pas aussi le droit d'élire le gouvernement de la Suisse. Dans tous les cantons, les membres des conseils d'Etat sont élus par le peuple. Ce système a fait ses preuves. Un candidat qui souhaite être élu doit se présenter devant le peuple et c'est ce dernier qui fera son choix.

Le côté obscur du parlement

Le Conseil fédéral est cependant élu par les 246 membres de l'Assemblée fédérale des deux chambres réunies.

Le choix des candidats manque de transparence parce qu'il est trop souvent le résultat d'entente d'arrière-boutique.

Dans une élection populaire, en revanche, les candidats doivent expliquer leur politique et faire la preuve de leurs capacités lors de la campagne électorale. Le poids de leurs arguments fera l'objet d'une appréciation. L'élection des conseillers fédéraux par le peuple garantit aussi l'indépendance du gouvernement par rapport au parlement. Un gouvernement élu par le peuple est l'obligé du peuple et plus du Parlement.

Pour obtenir une majorité au parlement, il suffit de faire suffisamment de concessions. Les candidats diluent leurs convictions et les partis adverses choisissent volontairement le candidat qui leur semble le plus complaisant. Pire, il arrive même qu'ils prescrivent quels candidats des partis concurrents

conviennent et lesquels ne conviennent pas.

Les meilleurs sont élus

Dans une élection populaire, les candidats doivent faire la preuve de leurs capacités. Les meilleurs seront finalement élus. De plus, l'initiative UDC garantit une présence équitable des minorités. Au moins deux conseillers fédéraux doivent être issus de Suisse latine. Il va de soi que la Romandie et le Tessin pourraient même avoir plus de deux sièges au gouvernement fédéral.

C'est dans la nature des choses que les quelque cinq millions d'électrices et d'électeurs de Suisse feront un meilleur choix que 246 parlementaires enfermés dans la défense d'intérêts particuliers.

Donc, le 9 juin faites confiance au peuple, OUI à l'élection du Conseil fédéral par le peuple.

Impressum

NUMÉRO SPÉCIAL | ÉDITION SPÉCIALE est une publication de l'Union démocratique du centre UDC | Tirage: 974'724 ex. | Edition et rédaction: UDC Suisse, secrétariat général | case postale 8252 | 3001 Berne | Tél.: 031 300 58 58 | Fax: 031 300 58 59 | info@udc.ch | www.udc.ch | Rédacteur externe: Martin Sinzig | Conception et graphiques: GOAL AG für Werbung und Public Relations, 8600 Dübendorf | Crédit photo: iStockphoto, KEYSTONE AG, admin.ch, parlament.ch, wikimedia.org by Markus Schweiss/Adrian Michael, Dany Schaer, Emil Frey AG, UDC Suisse | Caricatures: Martin Guhl | Imprimerie: NZZ PRINT, Neue Zürcher Zeitung AG, 8952 Schlieren. Attention: ce journal n'est ni une publicité, ni une réclame, mais une information politique. Il peut donc aussi être distribué dans les boîtes aux lettres portant l'autocollant «stop publicité». Merci de votre compréhension.

Election du Conseil fédéral par le peuple:

Le Tribunal fédéral imposera-t-il bientôt l'euro à la Suisse ?

«Edition spéciale» s'est entretenue avec l'ancien conseiller fédéral Christoph Blocher sur les défis que doit relever la Suisse et sur l'élection du Conseil fédéral par le peuple.

Christoph Blocher, pourquoi le peuple doit-il élire le Conseil fédéral? Avez-vous donc fait de si mauvaises expériences avec le système actuel?

Absolument et cela va de mal en pis. Nombreuses inquiétudes justifiées de la population sont tout simplement étouffées par la sinistre clique qui domine la classe politique. Le Conseil fédéral, le Parlement, l'administration et la majorité des médias forment un

«**Alors que le peuple veut que la Suisse reste la Suisse.**»

front uni contre la volonté des citoyens. La classe politique veut pousser la Suisse dans l'UE, alors que le peuple veut que la Suisse reste la Suisse. Les énormes abus dans le droit d'asile ne cessent de progresser et la classe politique se contente de justifier son inaction. Les citoyens veulent expulser les étrangers criminels, le Conseil fédéral, le Parlement et le Tribunal fédéral l'empêchent.

Une élection du Conseil fédéral par le peuple s'impose parce qu'elle contraint les conseillers fédéraux à rendre des comptes au peuple. Elle met fin aux magouilles des ministres et à celles des stratèges politiques.

Certains parlementaires affirment que des conseillers fédéraux élus par le peuple seraient politiquement moins obligés envers le parlement. Ils seraient ainsi en permanence en campagne électorale. N'est-ce pas un inconvénient?

C'est bien le contraire. Aujourd'hui, les membres du gouvernement s'efforcent de plaire aux parlementaires pour être réélus. Cette situation conduit à un funeste copinage au sein de la classe politique contre les intérêts des citoyens. Les gouvernements de tous les cantons sont aujourd'hui élus par le peuple, même ceux de grands cantons comme Zurich avec ses 1,4 million d'habitants. Cela ne pose aucun problème.

Pourquoi la majorité des parlementaires sont-ils opposés à l'élection du Conseil fédéral par le peuple alors qu'ils admettent ce système dans leurs cantons?

Les parlementaires préfèrent élire eux-mêmes les conseillers fédéraux. Cela leur donne plus de pouvoir et plus de moyens de faire leur cuisine politique aux frais des citoyens. La classe politique craignait déjà la ruine de la Suisse lorsqu'on a introduit l'élection populaire des gouvernements cantonaux. Rien de tout cela n'est arrivé. Voyez les conseillers d'Etat de nos cantons!

Mais ce système ne donnerait-il pas encore plus de pouvoir aux médias?

Poser cette question, c'est aussi sous-estimer les citoyens. Mon expérience est la suivante: les politiques se laissent beaucoup plus facilement induire en erreur par les médias que les citoyens. Preuve en est que les citoyens décident souvent contre l'avis de tous les médias et de toute la classe politique. C'est d'ailleurs la seule raison pour laquelle la Suisse n'est pas membre de l'UE. Tous les médias et toute la classe politique tentent de pousser la Suisse dans cette construction erronée qu'est l'UE alors que les citoyens restent inébranlables. Voilà pourquoi la Suisse va mieux que le reste de l'Europe et non pas grâce à la classe politique.

Mais cet exemple prouve aussi que le système fonctionne tout de même puisque le peuple peut corriger les décisions du gouvernement et du parlement.

Malheureusement, cela ne suffit plus comme le montre l'exemple suivant: que fait le Conseil fédéral face à la criminalité qui ne cesse de s'aggraver, notamment face à la criminalité étrangère? Le 28 novembre 2010 le peuple

«**Entre 2009 et 2012, le nombre d'actes pénaux commis par des personnes du secteur de l'asile a plus que doublé.**»

suisse a accepté contre l'avis de la classe politique l'initiative sur le renvoi. Donc, le Conseil fédéral et le parlement ont reçu l'ordre de veiller à ce que les malfaiteurs étrangers soient expulsés. Mais que font-ils? Rien!

Parce que ces gens s'entendent entre eux. En 2012, 55% de tous les homicides, 57% des lésions corporelles graves, 61% des viols et 62% des brigandages ont été commis en Suisse par des étrangers alors que la part totale des étrangers est de 23%. Idem pour le secteur de l'asile: entre 2009 et 2012, le nombre d'actes pénaux commis par des personnes du secteur de l'asile a plus que doublé. C'est dire que les requérants d'asile tombent vingt fois plus souvent dans la délinquance que la moyenne de la population suisse. Cette situation est inquiétante. Des conseillers fédéraux élus par le peuple seraient contraints de mettre fin à de tels dysfonctionnements.

Mais le Tribunal fédéral affirme que l'on ne peut pas appliquer l'initiative sur le renvoi parce qu'elle viole le droit international.

Cela nous amène au cœur du problème. La classe politique, soit le Tribunal fédéral dans ce cas précis, met tout en œuvre pour neutraliser la volonté du peuple. Elle veut faire taire des citoyens suisses inquiets. En réalité, cette classe politique projette sournoisement un coup d'Etat. Quatre mouvements sont en marche pour commettre ce forfait, ils poursuivent l'objectif de donner tous les pouvoirs à la classe politique.

Le parlement fédéral propose de restreindre le droit d'initiative. Le Conseil fédéral veut lier institutionnellement la Suisse à l'UE et accepter des juges étrangers. Le droit UE primerait ainsi le droit suisse. Le Conseil fédéral a fait fabriquer un avis de droit annonçant que l'UE n'est pas une alliance d'Etats, mais bien une union de valeurs qui s'imposent également en dehors de l'UE, donc aussi en Suisse, sans que le peuple et les cantons n'aient leur mot à dire (avis de droit Thürer du 7 juillet 2011). Le Tribunal fédéral intervient à son tour en interdisant à un canton d'expulser un grand criminel qui devrait pourtant quitter la Suisse conformément à la Constitution fédérale. Il modifie tout simplement sa jurisprudence en affirmant que désormais le

droit international non impératif prime sur le droit national (arrêt 2C_828/2011 du 12.10.2012). Le Département fédéral des affaires étrangères jubile officiellement et déclare: «Dans sa nouvelle jurisprudence, le Tribunal fédéral confirme sans réserve la prééminence du droit international sur le droit national.»

«**L'élection du Conseil fédéral par le peuple est un premier pas dans cette direction.**»

Seule une classe politique très, très éloignée des aspirations du peuple peut se permettre un tel coup d'Etat. Ces milieux espèrent que les citoyens ne remarquent rien. Mais si le peuple ne réagit pas à temps, le Tribunal multipliera de telles combines pour exiger l'adhésion de la Suisse à l'Union monétaire et l'introduction de l'euro sous le prétexte que le noble droit UE prime le droit suisse et même sur la Constitution fédérale puisque'il s'agit de droit international. Ce sera la fin des hari-



Christoph Blocher, ancien conseiller fédéral

cots. Nous tous, nous sommes appelés à mettre fin à ces trucages de la classe politique qui confinent à la trahison de la patrie. L'élection du Conseil fédéral par le peuple est un premier pas dans cette direction.

Ne voyez-vous pas les choses de manière trop sombre?

Toutes ces tentatives d'évincer les citoyennes et citoyens suisses de leurs droits politiques sont faciles à prouver. Il s'agit d'un acte de trahison venant d'en haut. Il suffit d'ouvrir les yeux pour le voir.

Mais comment l'élection du Conseil fédéral par le peuple permet-elle de stopper ce développement?

Il ne serait pas complètement stoppé, mais seulement freiné. Croyez-vous que des conseillers fédéraux élus par le peuple pourraient sans gêne aucune préparer l'adhésion à l'UE derrière le dos du peuple? Qu'ils oseraient s'opposer à l'expulsion des étrangers criminels? Croyez-vous qu'ils continueraient de gérer le chaos dans le secteur de l'asile au lieu de le corriger? Non, une élection par le peuple les contraindrait à prendre enfin au sérieux les soucis de la population suisse.

Elle l'a dit:



Micheline Calmy-Rey, ancienne conseillère fédérale socialiste

«**Actuellement, l'élection du gouvernement entraîne des tractations plus ou moins obscures. Cela permet toutes sortes d'arrangements. Ce serait beaucoup plus sain si les candidats des partis faisaient campagne auprès du peuple qu'auprès des parlementaires.**» *Le Matin du 26.03.2013*

Stop aux abus dans l'asile



Donc, le 9 juin

au Conseil fédéral

Oui par le peuple

La garantie de 2 sièges pour les minorités latines met la pression sur les partis

La clause prévoyant de garantir aux minorités linguistiques latines deux sièges au Conseil fédéral n'est pas uniquement une preuve de respect à leur égard. C'est aussi un élément important afin d'inciter les partis politiques à se préoccuper longtemps à l'avance de préparer une relève de qualité, répartie géographiquement dans toutes les régions du pays.



Guy Parmelin, conseiller national, maître-agriculteur et vigneron, Bursins (VD)

Une formation politique qui négligerait ce travail de détection et de formation de candidats en vue d'une future élection au Conseil fédéral serait rapidement sanctionnée par l'électorat.

L'atout de pouvoir présenter aux électrices et électeurs des fortes personnalités, hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, issues de toutes les régions linguistiques, susceptibles de «ratisser large» sera sans aucun doute déterminant dans une élection au système majoritaire.

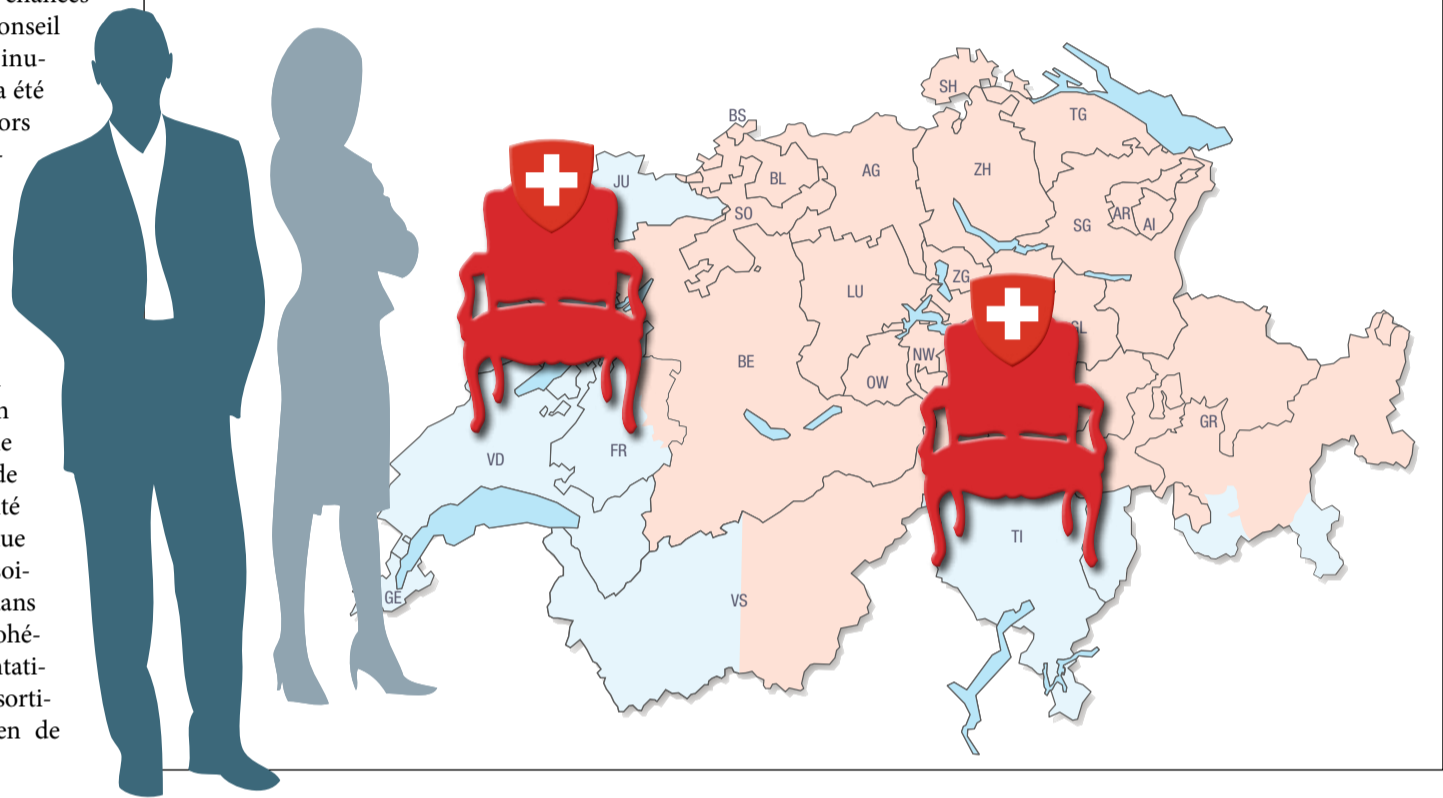
Pour toute formation politique qui se prétend d'envergure nationale, négliger ce paramètre conduira à une dégradation de son image auprès du public et à de terribles désillusions.

Avec cette formule et malgré les critiques de certains, la prise en compte des intérêts minoritaires sera ainsi sans aucun doute renforcée.

Même le Tessin gardera ses chances de retrouver un siège au Conseil fédéral; il n'est d'ailleurs pas inutile de rappeler que cela lui a été systématiquement refusé lors de toutes les dernières élections avec le système actuel.

Le corps électoral a toujours prouvé qu'il est soucieux des équilibres ainsi que le démontrent à dessin les élections cantonales. Un scrutin national au système majoritaire avec la garantie de deux sièges pour la minorité latine est donc d'une absolue nécessité. Les partis devant soigner encore plus la relève dans les différentes régions, la cohésion nationale et la représentativité du Conseil fédéral en sortiront renforcées pour le bien de tout le pays.

Avec la protection des minorités, les partis seront obligés de présenter de fortes personnalités dans toutes les régions du pays.



Fabienne Despot, députée, Vevey (VD)

Prendre exemple sur nos cantons

A l'époque, les diverses Constitutions cantonales n'intégraient pas l'élection du Conseil d'Etat par le peuple. C'est aujourd'hui la coutume, à satisfaction de tous. L'élection du Conseil fédéral par le peuple s'inscrit logiquement dans cette tendance à l'élargissement des droits populaires en Suisse. L'initiative définit des règles transparentes et équitables d'élection, au soulagement du citoyen qui goûte peu aux arrangements de cour et aux intrigues d'arrière-boutique. Elle consolide l'indépendance du Conseil fédéral face aux intérêts particuliers, fait apparaître l'influence des lobbys au grand jour, devant le peuple qui ne se laisse pas manipuler par des financements déséquilibrés.

L'initiative garantit deux représentants de la Suisse latine au sein du Conseil fédéral. Elle renforce la légitimité d'un Gouvernement directement responsable envers le peuple; pour assurer sa réélection, le Conseil fédéral rend aujourd'hui des comptes au Parlement, il le fera désormais devant le peuple, en toute indépendance du pouvoir législatif.

Finalement, en ces temps de politique internationale agités, l'initiative UDC permet à la Suisse d'être représentée par des personnalités profilées et fortes, qui savent tenir tête aux pressions grandissantes de l'U.E. et des Etats-Unis.

Pourquoi l'élection selon le système majoritaire ?

Si le souverain approuve l'initiative de l'élection du Conseil fédéral par le peuple, la Suisse latine à la garantie d'avoir au moins deux sièges au gouvernement.

Le concept bernois garantit à la minorité francophone du Jura bernois une influence sur le choix de son représentant au gouvernement. L'initiative fédérale donne aux citoyens de Suisse latine le même avantage sans pour autant que les droits démocratiques des électeurs de toute la Suisse ne soient réduits dans le choix de tous les membres du gouvernement fédéral. Les membres du Conseil fédéral exerçant leur «autorité» sur la totalité du territoire national, cette proposition assure que leur légitimité se base sur les électeurs de toute la Suisse.

Pourquoi l'élection populaire au système majoritaire ?

Les initiateurs se sont interrogés sur le système électoral proportionnel ou majoritaire en constatant qu'à l'exception des cantons de Zoug et du Tessin tous les cantons suisses appliquent le système majoritaire dans leurs élections exécutives. Comme dans le canton de Schwytz, les lignes vides ne sont pas comptées et ainsi la proportion de voix nécessaires pour obtenir la majorité absolue lors de l'élection tombe à environ 30%. (voir exemple de calcul ci-dessous).

Exemple basé sur le système schwytois

40'000	nombre de bulletins valables
280'000	voix de candidats pour sept sièges (bulletins valables x nombre de sièges)
-126'000	votes blancs ou nuls (lignes vides)
=154'000	voix de candidats valables
=11'000	voix de candidats nécessaires pour obtenir la majorité absolue (voix de candidats valables divisés par le nombre de sièges, soit 7, dont 50 % sont arrondis au nombre entier supérieur)
27,5 %	pour obtenir la majorité absolue, le candidat ne doit être inscrit que sur 27,5% de tous les bulletins de vote!

Il n'en serait resté plus qu'un ...

La garantie des deux sièges de la Suisse latine est aujourd'hui pratiquée sans base légale expresse lors des élections au Conseil fédéral. Cependant, si Urs Schwaller du PDC, alémanique fribourgeois, avait été élu le 16 septembre 2009 comme successeur du conseiller fédéral Pascal Couchepin (PLR), la Suisse latine n'aurait eu plus qu'un seul représentant au Conseil fédéral. Voilà la conséquence de l'actuel mode électoral au gouvernement.



Urs Schwaller, conseiller aux Etats, PDC (FR)



Pascal Couchepin, anc. conseiller fédéral, PLR (VS)

Jean-Charles Legrix,
Conseiller communal et député, La Chaux-de-Fonds (NE)

« En tant que membre de l'exécutif de la Chaux-de-Fonds, 3^{ème} ville de Suisse romande, je soutiens sans aucune réserve l'élection du Conseil fédéral par le peuple. Le peuple mérite notre confiance et nous devons mériter cette confiance. Cette solution a fait ses preuves au niveau communal et cantonal, il ne reste plus qu'à la mettre en place au niveau fédéral. »



L'élection populaire renforce la Suisse

Le principe de la souveraineté du peuple se fonde sur l'idée que tout le pouvoir part de la volonté des citoyennes et des citoyens. Il est finalement à la base de toute démocratie. Le profond ancrage de ce principe en Suisse est étonnant car dans les siècles passés la souveraineté partait du monarque dans presque toutes les parties du monde.



«L'élection du Conseil fédéral par le peuple a trouvé de plus en plus de partisans au sein de l'UDC durant la seconde moitié des années nonante.»

Christoph Mörgele, conseiller national, Stäfa (ZH)

La souveraineté reposait sur la volonté des princes, des rois, des empereurs et des papes. Depuis sa fondation à la fin du 13^e siècle, la Confédération suisse s'est toujours placée au pôle opposé en termes d'organisation d'Etat.

1848: élection populaire écartée de justesse

L'idée de faire élire le Conseil fédéral par le peuple est aussi ancienne que notre Etat fédéral. En 1848, la commission chargée de la révision de la Constitution fédérale a décidé par 10 voix contre 9 de renoncer à l'élection populaire du gouvernement suisse.

Le principal argument avancé contre l'élection populaire, défendable à l'époque, est que les moyens de communication restreints d'alors ne permettaient guère de faire connaître les candidats dans l'ensemble du pays.

Si un autre choix avait été fait en 1848, l'élection du Conseil fédéral par le peuple serait chose naturelle pour nous.

Initiatives populaires de 1900 et 1942: «Election par le peuple pour le bien du peuple»

Il y a eu depuis deux votations sur l'introduction de l'élection populaire: en 1900 grâce à la «Société Grütli», une organisation plutôt de gauche, et en 1942 grâce au PS. Les deux fois le bateau avait été surchargé, soit par l'exigence parallèle du mode proportionnel, soit parce que les initiateurs demandaient de faire passer de 7 à 9 le nombre de conseillers fédéraux. Pour le deuxième scrutin, les socialistes avaient inventé un slogan marquant: «Election par le peuple pour le bien du peuple». Aujourd'hui, où leur influence au Conseil fédéral, dans l'administration et dans les médias est quasi illimitée, ils ne veulent malheureusement plus rien en savoir.

1998: les délégués UDC donnent un mandat d'examen

L'élection du Conseil fédéral par le peuple a trouvé de plus en plus de partisans au sein de l'UDC durant la se-

conde moitié des années nonante. En 1997, un avocat d'affaires zurichois et spécialiste en droit public, une personnalité fort réputée et sans parti, a proposé de reprendre sérieusement l'idée de l'élection populaire du Conseil fédéral. C'est ainsi qu'ont été élaborés un texte d'initiative et un argumentaire qui ont été vivement débattus en 1998 lors de l'assemblée des délégués de l'UDC à Schaffhouse. Il était convenu d'emblée de ne former qu'une seule circonscription électorale afin que les citoyennes et les citoyens puissent élire les sept conseillers fédéraux. Personne ne contestait non plus le principe de réserver au moins deux sièges gouvernementaux à la Suisse latine. L'unique sujet controversé jusqu'au lancement définitif de l'initiative en octobre 2009 était de savoir si l'élection devait avoir lieu selon le système proportionnel ou selon le mode majoritaire. C'est finalement le principe majoritaire qui s'est imposé puisqu'il est pratiqué dans toutes les élections gouvernementales cantonales à l'exception du Tessin et de Zoug.

Bref historique de l'élection du Conseil fédéral par le peuple:



1848



Révision de la Constitution fédérale: élection populaire abandonnée de justesse.

1900



La «Société Grütli» s'engage dans le cadre d'une votation pour l'élection populaire et le système proportionnel.

1942



Le PS Suisse se bat en vain avec sa propre initiative pour l'élection du Conseil fédéral par le peuple.

1998



L'assemblée des délégués UDC demande l'examen d'une initiative populaire pour l'élection du Conseil fédéral par le peuple.

9 juin 2013



Votation fédérale sur l'élection du Conseil fédéral par le peuple.

Commentaire:

L'élection par le peuple est, du moins en Suisse, la chose la plus naturelle du monde!



«Car nous autres élus, nous devons nous engager auprès du peuple et non pas auprès d'une élite politique.»

Christoph Neuhaus, conseiller d'Etat, directeur de la justice, des communes et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne

La proximité de mes électeurs m'aide à garder les pieds sur terre en restant ancré dans la réalité. A deux reprises déjà je me suis exposé au verdict du souverain. La première fois n'a guère été satisfaisante pour moi, me retrouvant élu quasi «automatiquement» à l'échéance du délai de dépôt de listes étant seul candidat. Au printemps 2010, ce fut en revanche une vraie élection et le 30 mars 2014 le peuple bernois décidera s'il veut m'accorder une nouvelle fois sa confiance. Ce choix n'est pas de la compétence des 160 membres du Grand Conseil. Dans les années septante, le législatif cantonal désignait encore les deux conseillers aux Etats bernois. A ce niveau également, on a assisté à un transfert du pouvoir électoral du législatif vers le peuple.

Trente ans plus tard, il est évident et naturel que le peuple bernois, qui représente tout de même un huitième de la population suisse, puisse faire son choix. Tous les membres des exécutifs sont désignés par le peuple, qu'il s'agisse de conseillers communaux ou des membres du gouvernement cantonal. Aujourd'hui, rien de plus normal que d'entendre ce système au Conseil fédéral. Les élus doivent rendre des comptes au peuple. C'est dire qu'une journée électorale est toujours un moment difficile pour les candidats. Mais la qualité première d'une élection populaire est de servir d'indicateur sur la qualité du travail politique effectué, elle garantit aussi de voir les élus mener une politique conforme aux besoins du peuple. Car nous autres élus, nous devons nous engager auprès du peuple et non pas auprès d'une élite politique. Personne ne doit craindre le peuple; les candidats au Conseil fédéral pas plus que les autres.

Election par le peuple et transparence au lieu de magouilles



Les élections du Conseil fédéral sont souvent le fruit d'arrangements. C'est dommage pour notre pays!

Qui élieriez-vous au Conseil fédéral? Vous avez certainement un avis et de bons arguments pour défendre cette élection par le peuple. Durant les six années écoulées, j'ai participé à plusieurs élections au Conseil fédéral. Tout ce que j'ai vécu durant les semaines précédant les scrutins m'incite à penser que l'élection du gouvernement par l'Assemblée fédérale n'accroît pas l'objectivité du choix, bien au contraire.

Chaque voix est âprement disputée durant la «nuit des longs couteaux», donc la veille de l'élection du Conseil fédéral. Seuls les candidats qui font des promesses fermes aux différents partis et lobbies ont une chance d'obtenir finalement assez de voix. C'est

dire que ces conseillers fédéraux défendront des intérêts particuliers au lieu de s'engager pour le bien de la population en général. En demandant l'élection du Conseil fédéral par le peuple, nous exigeons plus de transparence, plus de contrôle démocratique et une claire délimitation des possibilités d'influencer la politique.

d'embobiner des parlementaires que tout un peuple.

L'élection populaire impose des règles transparentes et claires

La population a peu de sympathie pour les jeux politiques tactiques. Les combines malsaines et autres régléments de compte politiques, qui accompagnent chaque élection au Conseil fédéral, sont indignes. Une élection populaire coupe court aux ententes d'arrière-boutique et intrigues de bas étage.

Des conseillers fédéraux élus par le peuple s'engagent directement auprès du peuple. Un tel gouvernement ne pourrait plus se permettre d'ignorer les résultats de votations populaires ou refuser d'appliquer des initiatives acceptées. L'élection populaire est donc le meilleur contrôle démocratique du pouvoir.

Le peuple est plus indépendant des lobbies

Des faiseurs de rois incontrôlables et de petits lobbies très influents font de la tactique en recourant à toutes sortes de manœuvres déloyales jusqu'au moment du scrutin. Je suis persuadé que les citoyens sont beaucoup plus indépendants et qu'ils décident en fonction de critères objectifs au-delà de leurs appréciations personnelles. Il est plus simple

«**Des conseillers fédéraux élus par le peuple s'engagent directement auprès du peuple.**»

Lukas Reimann, conseiller national (SG)



Portrait: Assermentation de Verena Herzog



Verena Herzog, conseillère nationale à son premier jour de session.

La conseillère nationale UDC thurgovienne Verena Herzog a commencé son activité parlementaire lors de la session de printemps. «Le groupe UDC m'a chaleureusement accueilli avec un bouquet de fleurs et de cordiales paroles», se réjouit la conseillère nationale qui succède à Peter Spuhler. C'est un défi à relever, mais c'est aussi une chance à saisir que de reprendre le flambeau d'un prédécesseur aussi célèbre. Son expérience parlementaire au niveau communal et cantonal ainsi qu'une formation continue en politique à l'Université de Saint-Gall l'ont cependant bien préparé à sa nouvelle tâche.

Les premières impressions de Verena Herzog sont très positives. Le fonctionnement du Conseil national est certes bruyant, mais ce dernier est aussi très productif. Elle a passé son épreuve du feu avec sa première

intervention sur l'initiative populaire «Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants». Une partie de son discours ayant été repris par la radio, la nouvelle conseillère nationale a reçu de nombreuses réactions positives.

«Comme élue politique de droite, je me sens à l'aise dans mon parti et mon groupe parlementaire», affirme-t-elle. Un grand nombre d'objets parlementaires touchant aux arts et métiers, cela lui permet de rester proche de son activité professionnelle et elle peut s'engager en première ligne pour les besoins des petites entreprises. Elle ne peut d'ailleurs pas perdre de vue ces dernières puisqu'en dehors des sessions, donc environ 35 semaines par année, elle travaille comme responsable administrative d'un centre d'orthodontie de la mâchoire à Winterthour.

Le contenu de l'initiative

L'initiative populaire pour l'élection du Conseil fédéral par le peuple exige une **révision partielle de la Constitution fédérale** : quatre articles devront être modifiés ou complétés pour permettre l'élection populaire.

Cette initiative **ne laisse rien au hasard**. Les initiateurs ont donc décidé

de régler la procédure électorale **en détail dans la Constitution même**, dans le but notamment de **garantir une représentation équitable des minorités francophone et italophone**. Il appartiendra à l'Assemblée fédérale de définir les dispositions d'exécution nécessaires dans la loi fédérale sur les droits politiques.

La Constitution fédérale du 18 avril 1999 est modifiée comme suit:

Art. 136 al. 2

² Ils peuvent prendre part à l'élection du Conseil fédéral, à l'élection du Conseil national et aux votations fédérales, lancer des initiatives populaires et des demandes de référendum en matière fédérale et les signer.

Art. 168 al. 1

¹ L'Assemblée fédérale élit le chancelier ou la chancelière de la Confédération, les juges au Tribunal fédéral et le général.

Art. 175 al. 2 à 7

² Les membres du Conseil fédéral sont élus par le peuple au suffrage direct selon le système majoritaire. Ils sont choisis parmi les citoyens et citoyennes suisses éligibles au Conseil national.

³ Le Conseil fédéral est renouvelé intégralement tous les quatre ans, en même temps que le Conseil national. Les sièges vacants sont pourvus au moyen d'une élection de remplacement.

⁴ La Suisse forme une seule circonscription électorale. Les candidats qui obtiennent la majorité absolue sont élus au premier tour. Celle-ci se calcule en divisant le nombre de suffrages valables obtenus par l'ensemble des candidats par le nombre de sièges à pourvoir, puis en divisant le quotient par deux; la majorité absolue est égale à l'entier supérieur. Si un nombre insuffisant de candidats est élu, un deuxième tour est organisé. Celui-ci se déroule à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, les candidats sont départagés par tirage au sort.

⁵ Le Conseil fédéral doit être composé d'au moins deux citoyens domiciliés dans les cantons du Tessin, de Vaud, de Neuchâtel, de Genève ou du Jura, dans les régions francophones du canton de Berne, de Fribourg ou du Valais ou dans les régions italophones du canton des Grisons.

⁶ Si la composition du Conseil fédéral issue des urnes selon les règles de l'al. 4 ne respecte pas la règle visée à l'al. 5, les candidats domiciliés dans les cantons et les régions visés à l'al. 5 qui ont obtenu la moyenne géométrique la plus élevée sur la base des suffrages obtenus dans l'ensemble de la Suisse, d'une part, et dans les cantons et les régions visés à l'al. 5, d'autre part, sont élus. Les candidats élus aux termes de l'al. 4 qui ne sont pas domiciliés dans les cantons et les régions visés à l'al. 5 et qui ont obtenu le moins de voix sont éliminés.

⁷ La loi règle les modalités.

Art. 176 al. 2

² Le Conseil fédéral élit pour un an un de ses membres à la présidence de la Confédération et un autre de ses membres à la vice-présidence du Conseil fédéral.



Danielle Borer, infirmière, Neuchâtel



Jean-Luc Laurent, inspecteur à la police du commerce Lausanne

«*Nous élisons à satisfaction nos représentants à l'exécutif de nos villes ainsi que ceux de nos gouvernements cantonaux.*

Je voterai oui le 9 juin car la désignation par le peuple du Conseil fédéral relève du bon sens et de la logique.»

«*Il est tant d'abandonner les arrangements de dernière minute et le jeu tactiques lors de l'élection du Conseil fédéral.*

Pour cela nous avons une solution, faire désormais confiance au peuple en votant oui le 9 juin !»

Entretien avec Natalie Rickli:

Cesser d'ignorer le peuple

L'élection du Conseil fédéral par le peuple apporterait un plus grand respect de la volonté populaire et renforcerait le gouvernement, estime Natalie Rickli, conseillère nationale UDC (ZH).



Avec l'élection du Conseil fédéral par le peuple, le Conseil fédéral serait plus proche de la population.

Elle est la représentante du peuple la mieux élue de tout le Parlement fédéral: Natalie Rickli, 36 ans, une femme de la ville, une battante, surtout quand il s'agit des droits populaires. Nous nous sommes entretenus avec cette politicienne très aimée à son lieu de travail, le groupe Goldbach à Küssnacht.

En rejoignant avec nous la salle de conférence, Natalie Rickli, gestionnaire des relations avec la clientèle, salue ses collègues d'un aimable «Hoi zäme» (bonjour tout le monde), puis nous explique ses engagements. Le Conseil fédéral, constate-t-elle, se sent l'obligé du parlement et non pas du peuple. Une situation choquante à ses yeux. Pour illustrer son propos, elle rappelle que le peuple a déjà approuvé sans succès deux projets de protection de la population contre les délinquants sexuels, l'initiative sur l'internet et celle sur l'imprescriptibilité.

Logiquement le Conseil fédéral devrait appliquer ces deux décisions politiques parfaitement claires. Mais il ne fait rien, constate Natalie Rickli. Il a aussi rejeté devant le parlement plusieurs propositions visant à punir plus sévèrement les délinquants sexuels et à mieux protéger la population contre ces individus. «Même constat pour la politique des étrangers: là aussi, le Conseil fédéral mène une politique à côté des intérêts du peuple, retardant par exemple l'application de l'initiative sur le renvoi», regrette notre interlocutrice.

L'initiative pour l'élection du Conseil fédéral par le peuple n'est pas un acte de protestation, mais au contraire une proposition concrète pour renforcer les droits démocratiques et la démocratie directe, car aujourd'hui le Conseil fédéral se sent trop engagé envers le Parlement et il ignore le peuple, nous dit en substance la conseillère nationale. Ce comportement conduit à l'opacité, à des ententes d'arrière-boutique et à des règlements de compte électoraux. Une élection populaire est beaucoup plus claire et plus honnête. Le peuple décide et sa décision doit être respectée.

Ce nouveau procédé électoral renforcerait l'autorité exécutive parce que celle-ci serait directement légitimée par le peuple. Sa position dans les négociations internationales en serait

confortée. «En fait, aucun argument sérieux ne s'oppose à une élection par le peuple. Pourquoi refuse-t-on de faire confiance aux citoyens?», demande la parlementaire en rappelant la situation de certains pays étrangers qui ne connaissent certes pas la démocratie directe, mais dont les gouvernements nationaux sont élus par le peuple.

Natalie Rickli nie le risque d'une américanisation des élections gouvernementales. Il ne s'agit pas d'élire un président, mais de nommer un collège gouvernemental de sept personnes. En revanche, les élections américaines sont toujours précédées d'intenses discussions politiques. «Pourquoi cela ne serait-il pas possible en Suisse?», demande-t-elle et conclut: «Je crois au contraire qu'une élection populaire renforcerait la cohésion du pays.»

**Expulser
enfin les
étrangers
criminels**



OUI

**à l'élection du
Conseil fédéral par le peuple**

Le droit international public: une arme contre notre démocratie directe?

Personne en Suisse ne conteste sérieusement les droits de l'homme élémentaires, voire le droit international «impératif» (interdiction de la torture, des travaux forcés, etc.). Mais le problème provient du fait que le droit international est de plus en plus souvent utilisé abusivement pour imposer à de petits Etats indépendants des règles étrangères sans légitimité démocratique.

Notre démocratie directe constitue la forme étatique la plus évoluée au niveau mondial. Dans aucun autre pays au monde le peuple n'a autant de moyens d'influencer la politique qu'en Suisse. Le principe essentiel de la démocratie directe est que le peuple a toujours le dernier mot sur tous les thèmes politiques via l'initiative populaire et le référendum.

Refus d'appliquer la volonté du peuple

Or, de plus en plus souvent on refuse au peuple suisse le droit de s'exprimer. L'avenir de notre pays n'est plus déterminé par des décisions populaires dans l'urne, mais toujours plus souvent par ledit droit «supérieur». Dernier exemple en date: le Conseil fédéral a mis en consultation un projet selon lequel des initiatives populaires pourraient être d'emblée déclarées invalides, donc avant la récolte de signatures, parce que contraires au droit international. Le Tribunal fédéral a provoqué de nombreuses réactions en décidant qu'il ne permettrait plus l'application de lois contraires aux pres-



Le Conseil fédéral veut restreindre les droits du peuple en faveur du droit international.

criptions, quelles qu'elles soient, du droit international.

Juges étrangers

Cela signifie en clair qu'il n'appartient plus à la majorité de la population suisse de décider, mais que n'importe quel petit organe politico-juridique à l'étranger peut faire la loi en Suisse. Désormais tout et n'importe quoi serait centralisé du haut vers le bas sous le couvert du «droit international», à l'exemple de savoir si les crucifix sont encore admis dans les salles de classe à

celui de l'adoption d'enfants par des couples homosexuels. Comment peut-on parler de «progrès» lorsqu'un acquis aussi extraordinaire que la démocratie directe est remplacé par un droit international «moderne»? La vérité est que le risque est grand de voir de petits organes internationaux, souvent sans aucune légitimité démocratique, décider pour les autres que ce soit à Washington, à Bruxelles ou à Strasbourg.

Luzi Stamm, conseillère nationale, Baden (AG)

Jurisprudence absurde sous le couvert des droits de l'homme

La Suisse accepte la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme depuis qu'elle a adhéré en 1974 à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Cette décision n'était pas soumise au référendum. Il s'avère que la pratique de cette cour s'éloigne, année après année, des droits de l'homme à proprement parler. La réalité est que les juges de Strasbourg se plaisent à miner le droit suisse dans un nombre croissant de domaines. Voici quelques exemples:

- en 2009 la Cour a condamné la Suisse parce qu'une caisse-maladie a refusé de payer un changement de sexe en justifiant qu'on ne peut pas dériver de la Convention européenne des droits de l'homme un quelconque droit à des prestations d'assurance sociale.
- dans un autre cas, la Suisse a été condamnée parce qu'une association, qui poursuivait un but illégal, à savoir l'occupation de maisons vides, a été dissoute sur la base des dispositions du Code civil.
- la Cour européenne a également décidé le plus sérieusement du monde qu'une personne inapte au service, mais qui n'est pas invalide et qui doit payer la taxe militaire, est discriminée par rapport aux personnes effectuant leur service militaire ou invalides et doit donc être exemptée de cette taxe.
- c'est également en référence à la pratique de la Cour que les grands criminels ne sont pas expulsés de Suisse. Le Tribunal fédéral vient en effet de décider qu'un Afghan condamné à deux ans



En 2013, les juges étrangers ne sont pas les bienvenus en Suisse

de réclusion pour trafic de drogue ne peut pas être expulsé parce qu'il a une femme et un enfant. Arrêt analogue des juges de Lausanne dans l'affaire d'un Macédonien qui a été condamné à un an et demi de prison pour avoir participé à un trafic de drogue organisé ainsi qu'à la mise sur le marché d'environ un kilo d'héroïne.

Ces jugements indiquent de toute évidence que la pratique de la Cour européenne n'a plus qu'un lointain rapport avec la garantie des principes de l'Etat de droit et les droits de l'homme. En réalité, cette instance est devenue un risque incalculable pour tout régime fondé sur la justice et les principes de l'Etat de droit. Cette curieuse jurisprudence sert de surcroît de prétexte aux juges, aux conseillers et aux parlementaires fédéraux pour ignorer la volonté clairement exprimée par le peuple. De plus en plus souvent des décisions prises démocratiquement sont invalidées par référence à n'importe quelle disposition du droit international. Cette situation est inacceptable et doit être corrigée rapidement.

Gagnez avec l'élection du Conseil fédéral par le peuple!

Chaque citoyenne et chaque citoyen suisse sait comment sont élus les membres des gouvernements des communes, des villes et des cantons. Une élection du Conseil fédéral est tout aussi simple. Faites un essai et éliminez votre Conseil fédéral.

Parmi tous les bulletins rentrés, l'UDC tirera au sort les gagnants de cinq visites guidées du Palais fédéral durant la session. Ces groupes de quatre personnes au maximum (une petite collation est comprise dans la visite) seront accompagnés par les conseillers nationaux et conseillers aux Etats suivants: Toni Brunner, Peter Föhn, Oskar Freysinger, Christoph Mörgeli, Nadja Pieren et Natalie Rickli. Tout recours en justice contre les résultats du tirage au sort est exclu. Alors départ!




Eveline Widmer-Schlumpf (GR)
sortante
Cheffe du Département fédéral des finances

Personnel:

- née le 16 mars 1956
- mariée, 3 enfants

Profession (avant d'entrer en fonction):

- avocate/notaire

Activité politique:

- conseillère fédérale depuis 2008




Christophe Darbellay (VS)

Personnel:

- né le 7 mars 1971
- marié, 2 enfants

Profession:

- politicien

Activité politique:

- président du PDC Suisse
- conseiller national depuis 2003




Doris Leuthard (AG)
sortante
Cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Personnel:

- née le 10 avril 1963
- mariée

Profession (avant d'entrer en fonction):

- avocate

Activité politique:

- conseillère fédérale depuis 2006




Maya Graf (BL)

Personnel:



- née le 28 février 1962
- mariée, 2 enfants

Profession:

- exploitante d'une ferme bio

Activité politique:

- conseillère nationale depuis 2001
- présidente du Conseil national en 2013

Robert Cramer (GE)

Personnel:

- né le 7 février 1954
- marié, 2 enfants

Profession:

- avocat

Activité politique:

- conseiller aux Etats depuis 2007




Didier Burkhalter (NE)
sortant
Chef du Département fédéral des affaires étrangères

Personnel:

- né le 17 avril 1960
- marié, 3 enfants

Profession (avant d'entrer en fonction):

- économiste

Activité politique:

- conseiller fédéral depuis 2009




Johann N. Schneider-Ammann (BE)
sortant
Chef du Département fédéral de l'économie de la formation et de la recherche

Personnel:

- né le 18 février 1952
- marié, 2 enfants

Profession:

- chef d'entreprise

Activité politique:

- conseiller fédéral depuis 2010




Martin Bäumle (ZH)

Personnel:



- né le 3 juin 1964
- marié

Profession:

- spécialiste en sciences atmosphériques

Activité politique:

- conseiller national depuis 2003

Ueli Maurer (ZH)
sortant
Chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

Personnel:

- né le 1^{er} décembre 1950
- marié, 6 enfants

Profession (avant d'entrer en fonction):

- administrateur fédération agricole

Activité politique:

- conseiller fédéral depuis 2009




Jean-François Rime (FR)

Personnel:

- né le 28 juin 1950
- marié, 3 enfants

Profession:

- chef d'entreprise

Activité politique:

- conseiller national depuis 2003




Marco Borradori (TI)

Personnel:

- né le 6 juin 1959

Profession:

- avocat

Activité politique:

- président de la ville de Lugano depuis 2013




Alain Berset (FR)
sortant
Chef du Département fédéral de l'intérieur

Personnel:

- né le 9 avril 1972
- marié, 3 enfants

Profession (avant d'entrer en fonction):

- conseiller en stratégie et communication

Activité politique:

- conseiller fédéral depuis 2011




Simonetta Sommaruga (BE)
sortante
Cheffe du Département fédéral de justice et police

Personnel:

- née le 14 mai 1960
- mariée

Profession (avant d'entrer en fonction):

- protectrice des consommateurs
- musicienne
- politicienne

Activité politique:

- conseillère fédérale depuis 2010

+ Ce que vous devez savoir sur l'élection du Conseil fédéral par le peuple: +

On risque de voir se présenter d'innombrables candidats. Les citoyennes et citoyens ne seront-ils pas dépassés par cette affluence ?
Chaque parti présentera au maximum le nombre de candidats auquel lui donne droit l'arithmétique électorale, donc sa force électorale, faute de quoi les candidats du même parti s'éliminent les uns les autres.

Les candidats doivent être connus dans toute la Suisse. Comment cela est-il possible?
Les partis ne présenteront que des candidats connus dans toute la Suisse, faute de quoi ils auraient du mal à les faire élire. Chaque parti dispose aujourd'hui déjà de nombreux élus qui sont connus dans toute la Suisse.

Concours: Elisez votre Conseil fédéral

Nom:

Prénom:

Rue:

NP / Lieu:

Remplissez le talon, découpez et envoyez à:
 UDC Suisse, secrétariat général, Case postale 8252, 3001 Berne
 Tél. 031 300 58 58, fax 031 300 58 59, courriel info@udc.ch

Elisez aussi votre Conseil fédéral en ligne sur:
www.election-populaire.ch



Bulletin de vote

Mon Conseil fédéral:*

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____
7. _____

*Vous votez pour les membres du Conseil fédéral. Un bulletin de vote doit contenir au moins un nom de candidat, au maximum sept noms de candidats. Une personne ne peut figurer plus d'une fois sur le même bulletin.

Elire le Conseil fédéral par le peuple pour stopper les abus dans le droit d'asile

Les statistiques montrent clairement l'étendue des lacunes du système suisse de l'asile: les requérants d'asile représentent 0,5 % du total de la population, mais ils commettent 13 % de toutes les infractions au Code pénal.



Céline Amaudruz,
conseillère nationale,
Puplinge (GE)

La statistique indique la gravité réelle de la situation dans le secteur de l'asile: les requérants d'asile constituent 0,5% de la population suisse, mais commettent près de 13% des délits pénaux. Ces chiffres illustrent l'échec de la conseillère fédérale responsable et de son département.

Afflux de faux réfugiés

Les faux réfugiés et autres criminels affluent en Suisse qui les accueille les bras ouverts. Exploitée sans gêne, la tradition humanitaire de la Suisse confine à l'absurdité. En cinq ans, le nombre de requérants d'asile a quintuplé. Ceux qui sont parvenus à s'infiltrer savent qu'ils peuvent rester pour longtemps. Les conseillères fédérales Eveline Widmer-Schlumpf et Simonetta Sommaruga ayant refusé de s'attaquer au problème des prétendus objecteurs

de conscience érythréens, ceux-ci arrivent par milliers en Suisse. En 2012, la Suisse a accueilli presque 250 fois plus de requérants érythréens que l'Autriche. Ces gens s'installent en Suisse et 98% d'entre eux vivent de l'assistance sociale.

Situation invraisemblable

2272 requérants d'asile originaires de Tunisie, d'Algérie et du Maroc ont commis des actes pénaux l'an passé (nombre de prévenus selon la statistique criminelle). En 2012 toujours, 5288 ressortissants de ces pays étaient

engagés au moins une fois dans la procédure d'asile. C'est dire que 43% d'entre eux ont violé le Code pénal, donc abusé grossièrement de l'hospitalité suisse. Et que fait la conseillère fédérale concernée? Rien. Sauf multiplier les annonces de réformes dont on attend toujours les effets concrets. De l'avis de Madame Sommaruga, les mesures urgentes, dont devra décider le peuple suisse le 9 juin 2013, ne représentent pas un vrai «durcissement». Comment pourrait-elle plus clairement avouer son échec personnel? Mais sans doute la ministre de la justice n'a tout simplement pas envie de changer quelque chose par humanisme mal compris, par aveuglement idéologique ou pour toute autre raison. Ce qui est certain, en revanche, c'est que des conseillers fédéraux pareils ne sont pas à leur place à la tête de l'Etat. C'est dire aussi que les abus dans le droit d'asile ne disparaîtront que si à l'avenir le peuple peut élire directement les conseillers fédéraux. Ces élus seront alors forcés d'agir contre ces abus, faute de quoi, ils risquent de devoir prendre la porte très vite.



De nombreux Suisses sont victimes des criminels étrangers.

43%
DEMANDEURS D'ASILE
CRIMINELS

43% de tous les demandeurs d'asile d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie (statistique 2012) sont des criminels! Les infractions au trafic de stupéfiants ne sont comptées qu'une fois!

Votations du 9 juin 2013: Oui à la révision de la loi sur l'asile



Une révision aux effets modestes

Heinz Brand, conseiller national, chef de l'office cantonal de la police des Grisons jusqu'en 2011, Klosters (GR)

Le 9 juin 2013 les citoyennes et citoyens de ce pays voteront sur un référendum lancé par les milieux de gauche et les écologistes contre les mesures urgentes prises par le Parlement dans le domaine de l'asile. Le parlement a extrait une partie d'un vaste projet de réforme et lui a donné un caractère urgent, si bien que ces dispositions sont entrées en vigueur fin septembre 2012 déjà. Il s'agissait d'une réaction attendue depuis longtemps à la constante hausse du nombre de demandes d'asile depuis 2010. Durant la seule année 2012, le nombre de demandes d'asile a augmenté de 27% pour atteindre 28 631. Le plus gênant, c'est que la grande majorité de ces requérants ne proviennent nullement de régions en conflit et n'ont pas besoin de protection contre une quelconque persécution.

Le projet contre lequel un référendum a été lancé comporte trois éléments qui sont censés réduire l'afflux de requérants d'asile. Premièrement, les objecteurs de conscience n'ont plus droit au statut de réfugié. La Suisse est actuellement le seul pays à reconnaître ce motif pour accorder l'asile. Deuxièmement, il ne sera plus possible de déposer des demandes d'asile dans les ambassades suisses. Là encore, la Suisse est le seul pays d'Europe à accepter ce procédé. Troisièmement, cette révision donne au Conseil fédéral la possibilité de tester de nouvelles procédures et de dévier des procédures en cours pour accélérer et optimiser le système.

Ce qui est évident dès à présent, c'est que ces nouvelles réglementations n'apportent pas de solutions réelles au droit d'asile suisse qui s'enlise depuis plusieurs années. L'application des mesures prévues dépend pour une bonne part de la volonté de l'office fédéral concerné et du Tribunal administratif fédéral. L'avenir montrera si ces instances ont la capacité et la volonté de concrétiser rapidement et efficacement les nouvelles dispositions dans l'intérêt de notre pays. Le seul réel progrès apporté par cette réforme est l'exclusion des demandes déposées dans les ambassades, mesure qui diminuerait de quelques milliers par an le nombre de cas traités par les autorités d'asile. Ce modeste progrès, ajouté à l'espoir que l'administration applique effectivement les nouveaux instruments pour réduire le nombre de nouvelles demandes d'asile, justifie un oui à ce projet le 9 juin prochain.

Libre circulation des personnes et mendicité organisée

Soutenez l'initiative cantonale de l'UDC Vaud qui veut interdire la mendicité et l'exploitation de personnes à des fins de mendicité sur le territoire vaudois.

En 2007, de nombreuses interventions politiques UDC annonçaient l'effet domino de la mendicité, chassée de Lyon sur Genève, avant d'arriver dans le Canton de Vaud! Les craintes exprimées alors étaient hélas fondées!

En finir avec la mendicité, une équation impossible sans une interdiction!

Dans nos rues la mendicité est un problème sanitaire et humain avec l'exploitation de personnes fragiles. Cette raison a poussé l'UDC à demander l'interdiction de mendier sur tout le territoire cantonal étant donné que toutes les grandes localités vaudoises s'interrogent sur la manière appropriée de mettre un terme à cette pratique.

Pourquoi l'UDC veut interdire la mendicité

L'exploitation de personnes fragiles, obligées de mendier à même nos rues pour des réseaux n'est pas tolérable dans notre pays. Les prestations sociales et les structures d'accueil de santé publique offrent un soutien de base aux personnes pauvres habitant légalement chez nous. Mais la libre circulation de personnes et la mobilité facilitée de nos jours permettent d'accéder à notre pays sans se préoccuper d'une quelconque frontière ou de coûts dissuasifs. La mendicité dans

Initiative pour interdire la mendicité

www.villes-sans-mendicite.ch



La mendicité et ses abus en Ville de Lausanne.

nos rues n'est pas le prolongement de l'aide au développement accordée par nos institutions aux pays dans le besoin.

Les groupes qui exploitent les mendiants choisissent des lieux favorables pour développer la pratique de la mendicité. Ils agissent en managers, mais ce sont des criminels. Ce n'est qu'en interdisant la pratique de la mendicité dans le canton qu'ils comprendront que les conditions offertes pour la pratique de la mendicité ne leurs sont plus favorables!

Signez cette initiative!

L'initiative de l'UDC vise à interdire la mendicité. Cette pratique n'est plus un phénomène marginal et elle a un impact direct sur la qualité de vie des habitants. De plus la pratique de la mendicité par l'exploitation de personnes fragiles augmente l'insécurité dans notre Canton, alors qu'il est avéré que de nombreux exploitants des personnes fragiles sous le couvert de la mendicité, s'adonnent à des activités criminelles accessoires qui alimentent nos statistiques policières!



Grand concours du tour de la Suisse

1



Où se situe ce bâtiment?

Genève
 Saint-Gall
 Berne

Champs 5 + 21

2



Comment s'appelle ce bouc?

Cédric
 Zottel
 Christophe

Champs 28 + 11

3



Dans quel parti le soleil brille-t-il le plus?

PLR
 Verts
 UDC

Champ 22

4



Cette montagne est l'emblème

de la Suisse
 de la Norvège
 du Pérou

Champs 18 + 9

8



Quel pays possède le réseau ferroviaire le plus dense du monde?

Ile Maurice
 Etats-Unis
 Suisse

Champs 32 + 19

7



Qui n'a jamais gagné l'or olympique?

Johann Schneider-Ammann
 Christine Stückelberger
 Xeno Müller

Champs 31 + 6 + 16

6



Qu'est-ce que les paysans garantissent à la population suisse?

l'indépendance par l'auto-provisionnement
 les réserves d'or de la Banque nationale
 l'heure d'été également en hiver

Champs 15 + 20 + 26

5



Dans quel canton se trouve la prairie du Grütli?

Schaffhouse
 Genève
 Uri

Champ 12

9



Où les citoyens ont-ils le plus de pouvoir d'achat du monde?

Zurich
 Bombay
 Santa Barbara

Champ 30

10



Le système suisse de formation duale est considéré comme un modèle dans le monde entier. De quoi s'agit-il?

formation pratique parallèlement à l'école professionnelle
 cartes SIM duale pour les enseignants
 duel en espagnol

Champs 29 + 7

11



L'horlogerie suisse connaît un boom. Les exportations record de 2012 se montent à:

2 millions de francs
 20 millions de francs
 20 milliards de francs

Champs 14 + 8 + 1

15



Quelle devise a fait la célébrité de l'ancien conseiller fédéral Adolf Ogi?

sortez les pouces!
 qui ne tente rien, n'a rien!
 y a d'la joie!

Champs 13 + 2 + 25

14



Quelle langue n'est pas l'une de nos langues nationales?

français
 romanche
 anglais

Champs 3 + 24

13




Quelle est la forme de l'Etat suisse?

dictature
 démocratie directe
 anarchie

Champs 10 + 33 + 17

12



Qu'est-ce qui a une coque rouge avec une croix suisse dessus?

couteau de poche suisse
 saucisse au paprika
 Ferrari de Sauber

Champs 27 + 23 + 4

Voici le principe: inscrire les lettres en rouge dans les chiffres prévus de la phrase-solution ci-dessous.

Les 3 gagnants seront tirés au sort le 11 juin 2013. Ils recevront chacun un panier garni par la Poste. Tout recours en justice contre les résultats du tirage au sort est exclu.

Phrase-solution:

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	

Nom:

Prénom:

Rue:

NP/Lieu:

Remplir le champ de l'adresse, découper le concours et le renvoyer dans une enveloppe à l'adresse suivante:
UDC Suisse, secrétariat général, Case postale 8252, 3001 Berne

Conseil fédéral élu par le peuple = politique des étrangers raisonnable

L'immigration nette annuelle en Suisse atteint quelque 80 000 personnes. Pour les accueillir, il faut donc chaque année mettre à disposition des infrastructures équivalentes à celles de la ville de Lucerne. Bientôt la Suisse comptera dix millions d'habitants. Tout cela à cause des frontières ouvertes et de la libre circulation des personnes avec l'UE. L'immigration échappe désormais à tout contrôle.



«Maintenant le peuple a la possibilité de reprendre les choses en main.»

Adrian Amstutz, conseiller national, président du groupe parlementaire UDC, Sigriswil (BE)

Les conséquences de cette immigration sont dramatiques: les loyers augmentent; la criminalité étrangère explose; les routes et trains sont bondés; l'immigration dans les institutions sociales augmente alors que la situation économique est bonne; les nouveaux immigrants évincent des étrangers et des Suisses actifs du marché du travail.

La propagande mensongère du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral refuse de voir la réalité en face. La propagande mensongère, selon laquelle l'immigration se règle d'elle-même et que seules des personnes hautement qualifiées immigreront, ne devient pas vérité à force d'être répétée. Les nouveaux emplois ont surtout été créés dans le domaine

public: des étrangers enseignent à un nombre croissant d'étrangers et soignent aussi de plus en plus d'étrangers. Inversement, les entreprises ne peuvent plus recruter dans le monde entier les véritables spécialistes dont ils ont besoin parce que la libre circulation des personnes est limitée à l'UE alors que les contingents pour les autres pays sont faibles.

La sécurité sociale en péril

Le Conseil fédéral obéit-il encore à l'article 2 de la Constitution fédérale qui définit le but de la Confédération en lui imposant notamment de favoriser «la prospérité commune, le développement durable, la cohésion interne...»? Les prestations du Conseil fédéral doivent être mesurées aux faits



Scène du quotidien: Avec l'ouverture des frontières et la libre circulation des personnes, l'immigration est hors de contrôle.

et non pas à la propagande gouvernementale. Et si elles s'avèrent insuffisantes, les responsables doivent démissionner et on procédera à des élections complémentaires. Il en est ainsi dans le monde entier, mais pas en Suisse, pays qui vante de sa démocratie directe. Un conseiller fédéral est presque indéboulonnable, car il est élu et couvert par la majorité du Parlement.

Le peuple peut enfin agir

Le peuple suisse aura l'occasion de

prendre les choses en main. Ces prochaines années, il faudra voter sur l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie. Car référendum il y aura, c'est une évidence. L'initiative UDC «contre l'immigration de masse» redonne à la Suisse les instruments dont elle a besoin pour contrôler l'immigration. Le Conseil fédéral la combattra et il proposera en contrepartie des recettes tirées des idées socialistes, tels que salaires minimaux, construction de logements par l'Etat, hausse des impôts et redevances.

Le peuple pourra éjecter un ministre

L'élection de conseillers fédéraux compétents et engagés par le peuple est un très bon moyen de corriger la situation actuelle qui n'est de loin pas satisfaisante. Le peuple devra aussi avoir la compétence d'éjecter un ministre s'il ne répond pas à ses attentes en termes de sécurité ou de finances. Ainsi, les conseillers fédéraux sauraient à qui ils doivent rendre des comptes et ils seront attentifs aux attentes des électrices et électeurs.

La volonté de l'«autorité» est de tout subordonner à l'objectif d'intégration dans l'UE

Le Parlement a pris une décision scandaleuse en été 2008 sans que le Conseil fédéral n'y oppose la moindre résistance. Il a réuni deux projets indépendants pour en faire un projet global, l'un concernait l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et la Bulgarie, l'autre la poursuite de la libre circulation des personnes avec les 25 anciens Etats membres de l'UE. Le 1^{er} juillet prochain, la Croatie viendra s'ajouter à la liste.

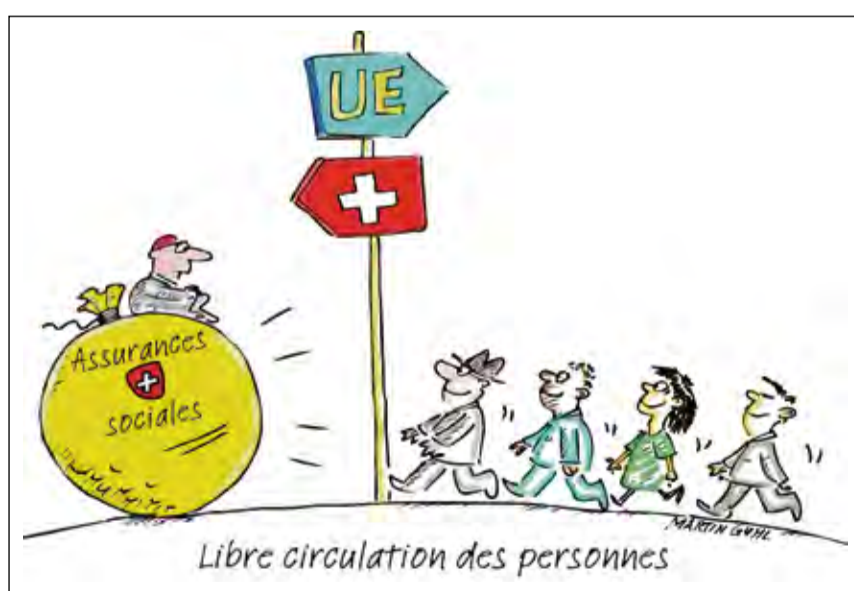
L'unique but de cette manœuvre tactique était d'empêcher les citoyens de prendre une position différenciée. Celles et ceux qui voulaient dire non à un projet et oui à l'autre ne pouvaient pas exprimer leur opinion. Par ce truque, la majorité du Parlement fédéral voulait éviter le risque d'un refus. Ce procédé rapproche la Suisse de l'UE et de ses procédés antidémocratiques.

De plus en plus de juges étrangers

Cet entêtement de l'autorité à tout subordonner à l'objectif d'intégration à l'UE n'est pas nouveau. Au mépris de la volonté du peuple, la démocratie directe de la Suisse est progressivement neutralisée par des accords internationaux, des arrêts du Tribunal fédéral, l'immixtion de gouvernements étrangers dans les affaires intérieures de la Suisse et l'imposition de lois et ordonnances. Il semble qu'il existe de plus en plus d'astuces pour ne pas faire ce que veut le peuple.

Extension à la Croatie

L'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie, nouvel Etat membre de l'UE à partir du 1er juillet 2013, sera la prochaine épreuve. Faut-il rappeler que le oui du peuple aux accords bilatéraux et à la libre circulation des personnes n'a été acquis que



grâce à la «promesse» de la Berne fédérale qu'à chaque nouvelle extension la situation serait réexaminée. Il serait toujours possible de dire non? Ce discours s'est inversé: aujourd'hui, on menace le peuple en lui disant que s'il dit non il met en péril la totalité de la construction bilatérale et qu'il pousse ainsi l'économie suisse dans l'abîme.

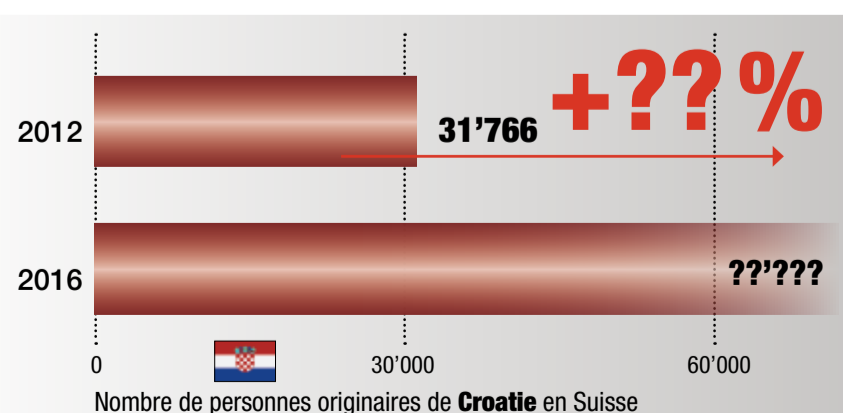
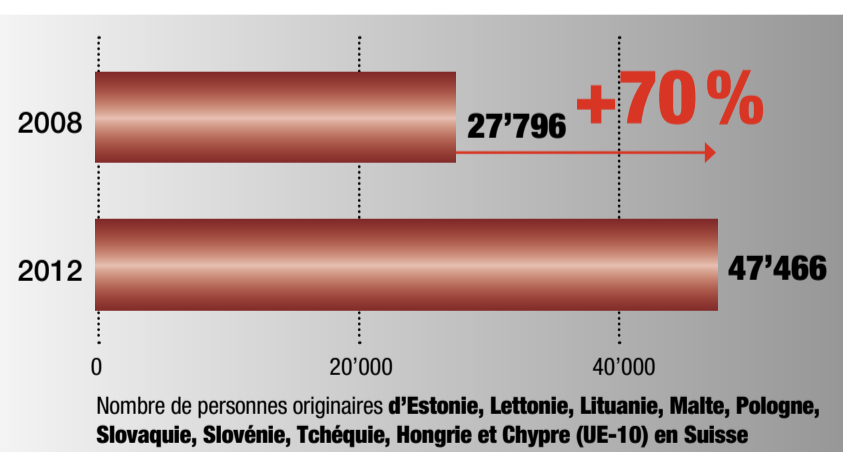
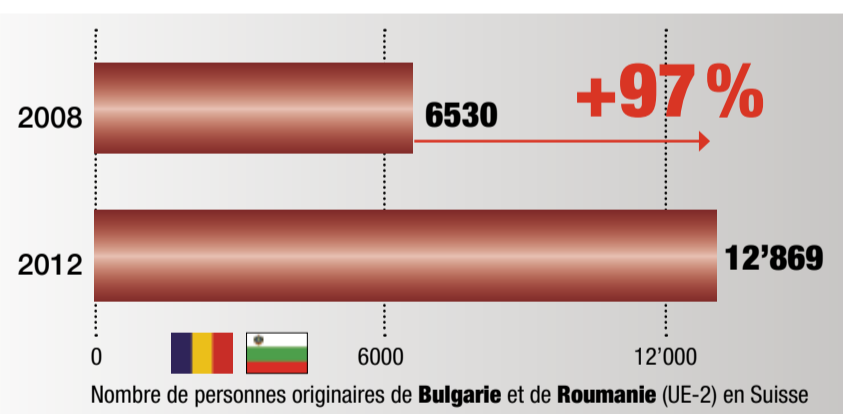
Seuls les résultats comptent dans une élection populaire

Un Conseil fédéral élu par le peuple, qui devrait donc rendre des comptes aux citoyens et non pas au Parlement, se retrouverait vite au pied du mur en

pratiquant une politique aussi hypocrite. Ce serait aussi la fin de constantes compromissions du Conseil fédéral dans des négociations internationales prétendument «dures». Seuls les résultats compteraient. La politique d'asile et de migration, la lutte contre la criminalité et l'expulsion des étrangers criminels seraient mesurées à l'aune des résultats effectifs. Le peuple reprendrait enfin le contrôle des dossiers les plus problématiques qui sont autant d'échecs pour le gouvernement.

Nadja Pieren, conseillère nationale, Berthoud (BE)

Augmentation du nombre d'étrangers domiciliés en Suisse originaires des pays UE-2 et UE-10 (pays de l'est) durant quatre ans:



Source: Office fédéral de la statistique

Initiative vache à lait: maintenant ou jamais

Les automobilistes, motocyclistes, camionneurs et autres usagers de la route deviennent de plus en plus les vaches à lait de la nation. Ils paient toujours plus d'impôts, de taxes et de redevances et ils sont tout de même bloqués dans les bouchons.

Actuellement quelque 16 000 heures sont perdues à cause des attentes dans les bouchons routiers. Le coût économique de ces pertes est énorme. Pourtant, la population et toute l'économie suisses ont besoin d'une infrastructure routière performante et fiable. Le réseau routier est à la base de la prospérité, de la croissance économique et de l'augmentation constante de la productivité.

Des routes pour les régions rurales

Les êtres humains, les marchandises, l'énergie et les informations doivent être transportés rapidement, précisément et avantageusement même sur de

longues distances. La route est surtout importante pour les lieux excentrés. Souvent, la population des régions périphériques et de montagne ne dispose pas d'un réseau de transports publics dense et performant comme c'est le cas dans les villes. Ayant eux aussi besoin des routes, les transports publics ne peuvent pas offrir une desserte performante à tous les villages, que ce soit pour des raisons financières ou pour des causes topographiques.

Le parlement ignore les besoins réels

Ces faits sont souvent ignorés par le parlement. La politique prend la direction inverse: les automobilistes doivent

passer à la caisse pour financer des tâches qui n'ont aucun rapport avec le trafic routier. L'argent de la route est investi dans les transports en commun ou dans d'autres projets ne répondant pas à l'affectation première de ces prélèvements. Pendant ce temps les Verts et la gauche font tout ce qui est en leur pouvoir pour restreindre et entraver le trafic routier. Cela ne peut pas continuer ainsi.

Signer maintenant l'initiative vache à lait

L'initiative populaire fédérale pour un financement équitable des transports, dite initiative vache à lait, a été lancée par des chefs d'entreprise, des

représentants des arts et métiers et des élus politiques de droite pour mettre fin à la politique financière malhonnête menée actuellement dans le secteur du trafic routier. Le produit des impôts et des redevances versés par les usagers de la route devra à l'avenir profiter directement aux projets routiers.

En outre, le droit de participation politique des usagers motorisés de la route sera renforcé: toutes les décisions renchérissant la conduite automobile devront être automatiquement soumises au référendum facultatif pour permettre dans tous les cas une votation populaire. Il faut cesser de considérer les usagers de la route comme les vaches à lait de la Suisse!



Max Nötzli, président auto-suisse

Pour un financement équitable des transports

Impôt sur les huiles minérales, surtaxe sur les carburants, redevance pour l'utilisation des routes nationales, taxe poids lourds et ainsi de suite: les automobilistes et autres usagers de la route sont de plus en plus pressurés par l'Etat. Et cela continuera ainsi, car le trafic routier est une ressource fiscale généreuse alors que le coût des transports publics ne cesse d'augmenter.

Le gouvernement et l'administration de la Berne fédérale cherchent sans cesse de nouveaux moyens de tirer encore plus d'argent des poches des automobilistes et autres usagers de la route pour remplir la caisse de l'Etat. Rien d'étonnant que la charge des impôts et redevances ait plus que sextuplé en 50 ans.

L'opacité des flux d'argent

La destination exacte de ces énormes rentrées d'argent et la part qui n'est pas investie dans l'infrastructure routière sont difficiles à définir car ces flux financiers sont complexes. Mais l'argent est dépensé à et il ne profite pas aux projets routiers même s'il a été versé par les automobilistes alors que des subventions par milliards de francs sont accordées aux transports publics. C'est oublier que tout le monde a besoin d'un réseau routier en état de fonctionner, y compris les usagers des transports en commun. La route est le plus important mode de transport. Les Suisses effectuent chaque année quelques 122 milliards de personnes-kilomètres dont 80% reviennent au trafic routier motorisé et 16% au rail. Cela n'empêche pas que la route continue d'être désavantagée au niveau des investissements.

Subventions transversales pour 9.5 milliards de francs

Le trafic routier verse annuellement à la Confédération une somme de 9,5 milliards de francs et la tendance est à la hausse. Faute de résistance, ce pillage



L'augmentation croissante du trafic motorisé.

de l'argent des automobilistes se poursuivra selon la volonté du Conseil fédéral et la majorité du parlement avec le subventionnement transversal du rail par la route. Le financement de la route est aujourd'hui sérieusement en péril. Le Conseil fédéral prévoit partir de 2016 une lacune de financement dans l'entretien et l'aménagement des routes. Une hausse des impôts sur les huiles minérales et des autres taxes et redevances routières paraît dès lors inévitable.

Rolf Hartl,
président de l'Union Pétrolière

Non à l'arnaque de la vignette autoroutière!

Le Conseil fédéral et la majorité du Conseil national et celui des Etats veulent faire passer le prix de la vignette autoroutière de 40 à 100 francs à partir de 2015, soit une hausse de 150%. Actuellement la Confédération encaisse auprès des usagers de la route 9,5 milliards de francs par an d'impôts, de taxes et de redevances. Le trafic routier aurait les moyens de financer son exploitation et ses investissements car plus de 60% de l'argent de la route est détourné à d'autres fins et on cherche à soutirer encore plus d'argent aux automobilistes. Un vrai scandale!

On a la très nette impression que l'objectif premier des autorités est de multiplier les mesures chicanières contre les automobilistes: les projets routiers sont retardés, les impôts et redevances sont augmentés et la circulation routière est entravée par tous les moyens possibles. L'automobiliste est devenu la vache à lait de la nation.

L'arnaque de la vignette

On peine à le croire, mais le prix de la vignette autoroutière va augmenter de 150%. Ce prélèvement provisoire est en passe de devenir une charge excessive pour l'économie. Bien sûr, on nous dira que cette hausse équivaut au prix d'un demi-plein.

Cette augmentation massive est une charge supplémentaire pour les familles à faible revenu et pour les arts et métiers. Le temps est venu de dire non à ce pillage sans gêne des automobilistes par la classe politique.

L'argent ne manque pas

En 2011, la Confédération a encaissé plus de 9,5 milliards de francs auprès des automobilistes, soit notamment:

Impôt automobile («droit de douane»)	453 millions de fr.
Vignette autoroutière	352 millions de fr.
Taxe poids lourds	1'529 millions de fr.
Impôt sur les huiles minérales	3'041 millions de fr.
Surtaxe sur les carburants	1'974 millions de fr.

Assez d'argent pour les autoroutes

L'argent ne manque donc pas pour construire des autoroutes et des tunnels. La Confédération n'a aucune raison de charger encore les usagers de la route. Il serait plus raisonnable que l'autorité politique et l'administration investissent enfin l'argent à disposition pour les aménagements autoroutiers qui ont été négligés jusqu'ici. Singapour, la Malaisie et la Chine nous donnent l'exemple.

Ne pas privilégier les étrangers

On ne comprend pas que ce projet privilégie les étrangers. Selon la nouvelle réglementation, les étrangers tra-

versant la Suisse paieront 40 francs pour une vignette de deux mois alors que les Suisses, qui n'empruntent que rarement les autoroutes doivent acheter une vignette à 100 francs. Les automobilistes ayant des plaques

interchangeables seront tout particulièrement ponctionnés.

Ce projet est inéquitable et nous nous battons contre cette nouvelle arnaque dirigée contre le trafic routier privé!



Michael E. Dreher,
anc. conseiller national,
Küssnacht (ZH)

Merci de signer les listes de signatures jointes en annexe pour l'initiative vache à lait et contre la hausse de la vignette autoroutière à 100 francs.



Informations supplémentaires
www.initiative-vache-a-lait.ch
www.referendum-autobahnvignette.ch



Doris Fiala,
Conseillère nationale PLR Zurich

PLR
Les Libéraux-Radicaux

«Si les automobilistes doivent payer davantage, ils doivent aussi avoir le droit de participer aux décisions. L'«initiative vache à lait» renforce leurs droits de participation.»



Hans-Ulrich Bigler,
Directeur Union suisse des arts et métiers

sgv@usam

«De nombreuses entreprises des arts et métiers empruntent quotidiennement les routes pour transporter des biens et produire des services. Elles ont besoin d'une infrastructure routière performante. L'«initiative vache à lait» est importante pour les arts et métiers. Je la soutiens donc.»



Max Binder,
Conseiller national zurichois

QUALITÉ SUISSE
UDC
Pour une Suisse forte

«Par litre de benzine ou de diesel nous payons environ 90 centimes d'impôts et de taxes à l'Etat. Seulement un tiers de ces encaissements servent au financement des infrastructures routières. C'est pourquoi il est important de signer l'initiative vache-à lait.»

Initiative pour les familles: supportable pour les cantons, car applicable individuellement

Le nouveau droit fiscal, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011, discrimine les familles qui se chargent elles-mêmes de la garde de leurs enfants.

Pour le père de famille avec deux enfants que je suis et dont la femme a réduit volontairement son horaire de travail en renonçant du même coup à un revenu, il est incompréhensible que d'autres familles, qui font garder leurs enfants par des tiers, bénéficient d'une déduction fiscale et pas la mienne.

Double pénalisation

L'argument, selon lequel la garde des enfants à domicile n'augmente pas les charges et que la réduction consécutive du salaire familial n'accroît pas le revenu imposable, est proprement grotesque. Il est pourtant avancé pour justifier une politique fiscale qui interdit aux familles ayant un revenu inférieur, parce qu'elles gardent elles-mêmes leurs enfants, de déduire ces charges. Ces familles sont donc doublement pénalisées, d'un côté elles ont un revenu plus faible et de l'autre elles n'ont pas droit à une déduction fiscale.



Il est incompréhensible que les familles qui ne s'occupent pas de la garde de leurs enfants bénéficient d'une déduction fiscale alors que celles qui gardent elles-mêmes leurs enfants ne peuvent le faire.

Les cantons fixent la déduction

Il est également trompeur de prétendre que cette initiative de l'UDC entraîne des pertes fiscales insupportables pour les cantons. Ce projet demande uniquement que la déduction fiscale soit toujours la même pour la garde familiale comme pour la garde extrafamiliale des enfants. On peut même supposer qu'une déduction accordée à la garde familiale réduit la demande auprès des garderies et des écoles de jour, si bien que les cantons peuvent faire de substantielles économies, car ces institutions sont généralement subventionnées.

Albert Rösti, conseiller national, père de deux enfants, Uetendorf (BE)

Le mépris des Femmes PLR

Les femmes PLR écrivent ce qui suit dans leur communiqué de presse du 16 avril (trad.):

«L'initiative UDC pour les familles est un non-sens fiscal et un projet complètement étranger au système. C'est un peu comme si on pouvait déduire de son revenu imposable un abonnement général sans l'avoir acheté, donc sans dépense effective.»

Cette déclaration exprime un profond mépris à l'égard des femmes et des hommes qui se chargent de la garde de leurs enfants à domicile. De plus, elle est complètement infondée: la Confédération et de nombreux cantons accordent des déductions de soutien et d'entretien dans un tout autre domaine, c'est-à-dire aux familles qui s'occupent d'adultes handicapés à domicile. Là aussi, il s'agit d'une déduction sociale. L'initiative UDC pour les familles repose sur le même principe en exigeant une déduction sociale pour les enfants gardés à domicile.

Les familles doivent assumer davantage de responsabilités pour leurs enfants

L'UDC a déposé le 30 août 2011 son initiative pour les familles avec 113 011 signatures à l'appui. L'article constitutionnel qu'elle propose s'énonce comme suit: «Les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants doivent bénéficier d'une déduction fiscale au moins égale à celle accordée aux parents qui confient la garde de leurs enfants à des tiers.» Pour le Conseil fédéral, cette égalité des droits au niveau fiscal constitue cependant une attaque contre son projet échoué de faire encourager par l'Etat la garde extrafamiliale des enfants.



L'initiative de l'UDC renforce la famille

Le projet d'ordonnance sur la garde des enfants, que le Conseil fédéral a mis en consultation en été 2009, donne une idée précise des intentions réelles du gouvernement: on aurait dénié aux parents et voisins la compétence de garder des enfants. Ces personnes auraient du suivre une formation obligatoire et demander une autorisation officielle pour s'occuper des enfants!

Bureaucratie de garde en lieu et place des parents

La démarche était claire: déclarer les parents incompetents pour pouvoir livrer les enfants à une monstrueuse bureaucratie de garde. Cet appareil de contrôle témoigne d'une méfiance profonde à l'égard des parents. Le mo-

loch bureaucratique cherche à déresponsabiliser les parents - à l'inverse de l'UDC qui veut renforcer les familles et les soustraire à la tutelle de l'Etat.

Prétextes fiscaux

Le Conseil fédéral recommande le rejet de l'initiative UDC pour les familles en arguant de motifs fiscaux. Il n'est pas crédible. La réalité est que le gouvernement continue de promouvoir «son» projet familial selon lequel père et mère doivent travailler tous les deux et faire garder leurs enfants par des tiers. L'UDC veut au contraire, avec l'aide de la majorité du peuple et des cantons, accorder des facilités fiscales aux deux formes de garde des enfants. Voilà la seule manière de don-

ner aux parents le libre choix et de leur permettre d'assumer leurs responsabilités.



Yvette Estermann, conseillère nationale, mère d'un fils adulte, Kriens (LU)

Succès d'estime au Conseil national de l'initiative pour les familles

Une majorité composée de la gauche et des radicaux du Conseil national a rejeté le 16.4.2013 l'initiative UDC pour les familles. La Grande Chambre s'est opposée à ce projet par 109 voix contre 74 et 6 abstentions. A côté de l'UDC, une majorité du groupe PDC et quelques conseillers nationaux isolés du PLR ont dit oui. La gauche, le PLR, les Verts/Libéraux et le PBD ont en revanche refusé d'accorder les mêmes déductions fiscales aux parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants qu'aux familles qui font garder leurs enfants par des tiers.

Une égalité des droits qui déplaît à la gauche

Etrange de constater combien les milieux qui s'auto-proclament «progressistes» combattent l'initiative UDC pour les familles. Cette idée est pourtant réalisée depuis longtemps en Valais et elle n'a eu strictement aucun effet négatif.

Bien au contraire: toutes les familles bénéficient d'un allègement, on ne prend rien à personne et chacun est libre de choisir le modèle de garde des enfants qui lui convient le mieux. Ce qui compte, c'est d'accorder la même baisse d'impôt à la garde familiale qu'à la garde extrafamiliale des enfants, car la Confédération a mis en place en 2009 un système favorisant clairement la garde des enfants par des tiers. Il s'agit aujourd'hui de corriger une situation intolérable où des familles à un seul revenu cofinancent les garderies, dont profitent les ménages à deux salaires, alors qu'elles n'ont pas droit à une déduction fiscale.

Les cantons ont le libre choix

L'initiative pour les familles respecte aussi le principe du fédéralisme, car chaque canton peut librement décider du montant et du genre de la déduction fiscale. L'important, c'est que tout le monde soit traité sur un pied d'égalité et que l'Etat ne génère pas d'impulsions favorisant artificiellement un modèle par rapport à un autre.

En fait, la gauche devrait soutenir l'initiative de l'UDC au nom de l'égalité des droits alors que la droite devrait s'y rallier parce qu'elle approuve en général des baisses d'impôts.

Mais ce projet a le très grave défaut, celui de sortir du mauvais camp, c'est-à-dire celui de de l'UDC. Et tout ce qui vient de l'UDC est mauvais par principe, même si l'idée est excellente. Où irions-nous dans ce pays si tout à coup le PS appuyait une proposition de l'UDC!

Libre choix du modèle de garde

C'est pour cette raison et pour cette raison uniquement que l'on tire à boulets rouges sur un texte qui corrige une injustice, décharge les familles, ne prend rien à personne et laisse le libre choix du modèle de garde. Dans cette affaire, l'idéologie ajoutée à la haine du concurrent politique nuit clairement aux intérêts des enfants et des familles.

Oskar Freysinger, père de trois enfants conseiller d'Etat, Savièse (VS)

Les tribunaux européens prennent-ils les commandes en Suisse ?

Un récent jugement de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) illustre à quel point les juges de Strasbourg cherchent à télécommander la Suisse dans des domaines politiques importants. Le pire, c'est que le Conseil fédéral et le Tribunal fédéral veulent se soumettre totalement à ces tribunaux.



Sylvia Flückiger, conseillère nationale et cheffe d'entreprise, Schöffland (AG)

La Suisse a été condamnée et elle doit verser une indemnité pour tort moral parce qu'elle a retiré le permis de séjour à un trafiquant de drogues nigérian. Cet individu avait déjà été condamné en Allemagne à 3½ ans de prison pour trafic de cocaïne après avoir commis d'autres délits en Autriche. Entre ces activités criminelles il a déposé une demande d'asile en Suisse qui a été refusée. Mais comme il a ensuite épousé une Suissesse avec laquelle il a eu des jumeaux, il a eu le droit de rester en Suisse. Cette famille vit de l'assistance sociale et a déjà perçu quelque 165 000 francs à ce titre. Le Nigérian a divorcé en 2012 et il a fait un enfant avec une autre femme.

Les criminels sont protégés

Les autorités suisses ont voulu expulser cet homme en 2007, mais celui-ci a obtenu raison en recourant à Strasbourg. La CEDH a estimé qu'il avait droit au respect de sa vie privée et familiale, faute de quoi il ne pouvait pas mener une vie de famille et garder le contact avec ses enfants. De qui se moque-t-on?

Le Conseil fédéral veut-il se soumettre aux juges étrangers?

Le Tribunal fédéral a récemment décidé que ces jugements de Strasbourg primaient dans tous les cas le droit suisse. Et force est de constater que le

Conseil fédéral négocie de son côté avec l'UE pour obtenir un accord-cadre qui obligerait la Suisse à reprendre automatiquement le droit UE. Cela signifie que le Conseil fédéral veut lui aussi placer le droit international au dessus du droit suisse, donc enlever tout pouvoir au peuple, au parlement et aux tribunaux helvétiques. Le droit suisse serait déterminé par les juges de Strasbourg ou de Luxembourg, par quelques fonctionnaires bruxellois ou par toute autre autorité n'importe où dans le monde. Pareil développement doit absolument être empêché et pour cela, il faut un Conseil fédéral élu par le peuple. Nous devons accepter l'initiative de l'UDC le 9 juin prochain.

La plus grande vigilance s'impose face à l'adhésion rampante à l'UE

Le Conseil fédéral veut négocier un accord bilatéral avec l'UE pour créer un marché commun européen de l'électricité. C'est du moins ce qu'il affirme. La réalité est différente: la Berne fédérale cherche par ce biais à conclure un accord-cadre sur des «principes de solutions institutionnelles avec l'UE».

Quels principes et quelles solutions? Personne ne le sait. La déclaration officielle cache plus de choses qu'elle n'en révèle: «Les principes se rapportent notamment à l'unité (homogénéité) de l'application et de l'interprétation de dispositions qui ont été fixées dans des accords bilatéraux, à l'évolution du droit, à la surveillance de l'application des accords bilatéraux et au règlement des différends.»

Une sorte de coup d'Etat

La réalité est beaucoup plus simple: le Conseil fédéral projette d'abandonner la souveraineté nationale de la Suisse qui serait astreinte à reprendre le droit UE, soit le droit existant et le droit futur. Il s'agit en fait d'un coup d'Etat sournois dans le but de placer sous tutelle le peuple qui, selon la Constitution fédérale, représente pourtant le pouvoir suprême de l'Etat.

Une autorité de surveillance

En 1992, le Conseil fédéral a vu le salut de la Suisse dans l'adhésion à l'Espace économique européen (EEE). On peut lire ce qui suit dans le message sur l'approbation de l'accord EEE du 18 mai 1992 (trad.): «Nous ne considérons pas l'appartenance à l'EEE comme ultime objectif de notre politique d'intégration, mais nous y voyons une étape intermédiaire importante qui conduira la Suisse vers une adhésion sans réserves à la CE/UE.» Vingt ans plus tard, le Conseil fédéral continue

de proposer exactement ce que le peuple a déjà refusé le 6 décembre 1992, soit la reprise du droit UE, y compris l'institution d'une autorité de surveillance.

La volonté populaire gêne la Berne fédérale

Le fait que l'UE compte de moins en moins de partisans même dans ses pays fondateurs, parce que le peuple n'a jamais pu dire son avis sur les décisions des roitelets de Bruxelles, ne gêne absolument pas le Conseil fédéral. Pour lui, en politique étrangère les citoyens ont juste le droit de se taire.

Le Conseil fédéral continue de considérer dans sa politique d'intégration «l'adhésion sans réserve à la CE/UE comme objectif ultime». La seule chose qui a changé, c'est la tactique. Il est donc urgent d'introduire l'élection du Conseil fédéral par le peuple. Ainsi, les citoyennes et citoyens pourront élire des personnes qui s'engagent pour les valeurs de la Suisse au lieu de jeter un regard en permanence vers une communauté de valeurs diffusées d'une légitimité douteuse comme l'UE.

Pierre Rusconi, conseiller national, Sorengo (TI)



Chypre: gardez-vous des technocrates!

L'état de choc persiste: l'UE exproprie des clients de banques! Si j'étais citoyen chypriote j'aurais évidemment confié mes économies à une banque locale. J'aurais pensé que mon argent y est en sécurité et qu'il me permettra un jour d'améliorer mon ordinaire de rentiers.

Mais voilà que l'UE exige du jour au lendemain du gouvernement national qu'il exproprie en partie les clients des banques chypriotes et elle impose au parlement national de donner une base légale à cet acte inqualifiable.

Est-ce ainsi que l'UE imagine la démocratie?

Prélever du jour au lendemain un impôt spécial directement sur les comptes en banque des citoyennes et citoyens? Et cela sans débat au parlement, ni votation populaire? Devons-nous, nous autres Suisses, craindre également qu'un jour l'UE décide d'exproprier les clients bancaires suisses pour financer son budget désastreux? Cette idée n'est malheureusement pas aussi aberrante qu'il ne paraît à première vue.

Citoyens en verre?

Il y a quelques semaines, les six plus grands pays de l'UE ont exigé que l'échange automatique d'informations bancaires soit imposé comme standard européen. Pour Bruxelles, la Suisse doit également y participer. Une fois de plus, le Conseil fédéral cédera.

Limitation du trafic de liquidités

Il y a quelques semaines, le Conseil fédéral a annoncé un projet visant à interdire partiellement le trafic d'argent liquide. Imaginez que votre

propre gouvernement vous interdise de payer vos achats importants avec des billets de cent francs. Nous n'en sommes pas encore là, mais les événements de ces dernières semaines tendent bien dans cette direction. En Suisse aussi, l'Etat veut restreindre la liberté du peuple, contrôler et surveiller les citoyens.

Minage de la démocratie

Nous assistons actuellement à une effrayante «dé-démocratisation» au sein de l'UE. La majorité des parlements nationaux ne sont plus que l'ombre d'eux-mêmes, car toutes les décisions importantes sont prises par des fonctionnaires bruxellois ou des tribunaux. Cela fait longtemps que le simple citoyen n'a plus voix au chapitre. Tout ce qui lui reste, c'est de descendre dans la rue pour exprimer sa colère et sa déception sur son gouvernement.

Battez-vous avec l'UDC pour les droits de participation politique du peuple. Méfiez-vous des technocrates bernois et bruxellois. Le peuple doit pouvoir choisir ceux qui gouvernent son pays. Mettez fin à la tragédie d'un Conseil fédéral sans courage qui vend notre Suisse à l'UE. Donc, dites OUI à l'élection du Conseil fédéral par le peuple.

Thomas Aeschi, consultant en entreprise et conseiller national, Allenwinden (ZG)

Garantir le partenariat social

Quand tout sera réglé dans des lois, nous n'aurons plus besoin de conventions collectives de travail: Jean-François Rime, conseiller national UDC, fribourgeois et président de l'Union suisse des arts et métiers (USAM), met en garde contre les initiatives toujours plus extrêmes de la gauche.

Jean-François Rime est chef d'entreprise corps et âme. Sortant d'un entretien professionnel avec ses trois fils, il se présente sans hésiter au photographe. Dans l'entretien qui suit, il vient rapidement au fait. Jean-François Rime est aujourd'hui engagé dans trois entreprises: la grande scierie Despond SA avec 50 collaborateurs, la Sagérime SA (sécurité routière et équipements de sécurité) avec 25 à 40 employés et Architecture Paysagère, une entreprise de paysagisme employant une

dizaine de personnes.

Jean-François Rime participe quotidiennement à la gestion de Desponds SA, notamment quand il s'agit d'achats de troncs d'arbres ou de questions concernant le personnel. Ses autres obligations se sont cependant multipliées au fil des ans. Conseiller national UDC, il est depuis un peu plus d'une année à la tête de l'Union suisse des arts et métiers et il préside également l'Association suisse des scieries et de l'industrie du bois.

Le partenariat social, élément du modèle à succès suisse

Jean-François Rime travaille depuis 38 ans dans l'industrie du bois. Son mode de direction n'a rien de patriarcal et avec de nombreux collaborateurs, ils se tutoient. «Nous travaillons sur une base de confiance et cela fait longtemps que les titres de directeur ont disparu.» Depuis 15 ans, le patron négocie les conventions collectives de travail (CTT) avec les syndicats. «Nous avons toujours trouvé une solution et nous nous connaissons bien. Les syndicats disent que je suis plutôt dur en négociation, mais, une fois conclus, les accords sont strictement respectés.»

Le partenariat social est un élément du modèle à succès suisse, explique le président de l'USAM. C'est grâce à lui que le droit du travail est resté relativement simple. La gauche cherche en réalité à miner ce partenariat en multipliant les interventions politiques. «Les initiatives du PS sont une attaque en règle contre le partenariat social», lance Jean-François Rime qui craint une détérioration des conditions-cadres économiques.

Convaincre la base

Après l'adoption de l'initiative Minder qui visait les sociétés cotées en bourse, la totalité de l'économie suisse est dans le collimateur de la gauche avec l'initiative 1:12 et d'autres exigeant un salaire minimum ou un impôt sur les successions. Ces projets toucheront aussi les PME. Pour les combattre, il ne suffit pas de coller des affiches et de publier des annonces. Il faut convaincre dans les entreprises et



L'initiative de la gauche est mauvaise pour les conditions cadres de l'économie et le commerce.

dans les discussions de bistro, explique Jean-François Rime.

D'où son appel: la campagne contre ces projets destructeurs doit être menée non seulement par les politiques, mais aussi par les chefs d'entreprise, notamment des arts et métiers. L'Union suisse des arts et métiers s'appuie sur 26 organisations cantonales et 250 organisations de branches. «C'est à ce niveau que nous devons travailler. Nous avons besoin de personnes qui s'engagent dans tous les cantons.» Ce

grand travail de conviction ne fait pas peur à Jean-François Rime qui participe chaque année à plusieurs campagnes de votation.

Ce chef d'entreprise fribourgeois continuera de s'engager en politique «aussi longtemps que j'y trouve du plaisir et que j'ai la santé», précise-t-il. Agé de 62 ans, il exclut cependant une nouvelle candidature au Conseil fédéral. Il est évident pour lui que l'élection du Conseil fédéral par le peuple est un projet important et qu'il le soutiendra.



«Nous travaillons sur une base de confiance»: le chef d'entreprise Jean-François Rime (à droite) dans son travail quotidien.

Non aux expériences communistes

Les citoyennes et citoyens suisses décideront cette année encore s'ils veulent introduire dans la Constitution suisse un élément de l'économie communiste datant du siècle passé.



«Cette initiative est une illusion dangereuse.»

Caspar Baader, conseiller national, avocat, Gelterkinden (BL)

L'initiative 1:12 permettrait à l'Etat d'intervenir directement dans la politique salariale des entreprises privées. La liberté contractuelle entre employeurs et salariés appartiendrait à l'histoire.

Salaires fixés par l'Etat

L'Etat fixerait désormais les salaires, d'abord pour imposer un rapport maximal de 1 à 12 entre le revenu le plus bas et le plus élevé, puis de manière encore plus détaillée selon les idées des futurs élus politiques. L'initiative des Jeunes socialistes est une attaque directe contre un partenariat social qui a fait ses preuves entre employeurs et salariés et qui constitue un pilier essentiel du modèle économique

à succès appliqué en Suisse. Un modèle qui a permis à la Suisse d'obtenir les meilleurs résultats au niveau mondial en termes de taux de chômage, de chômage des jeunes, de revenu des ménages et de pouvoir d'achat.

Menaces sur l'emploi

La conséquence inévitable de cette initiative est qu'un maximum de places de cadres seront déplacées à l'étranger et, par la suite, une bonne partie de la production de biens et de services. Non seulement les grandes sociétés internationales versant des salaires élevés seraient touchées, mais aussi leurs sous-traitants, des PME pour la plupart, qui ne pourraient plus les livrer.

Economies au détriment des bas salaires

Pour contourner cette initiative, des entreprises pourraient transférer dans des sociétés indépendantes la totalité de leurs cadres, puis acheter ou louer les prestations de ces sociétés. Pour financer des structures aussi aberrantes, les maisons concernées seraient forcées d'économiser sur les bas salaires afin de rester compétitives au niveau des coûts de production. Les premières victimes d'un tel développement seraient les employés, puis les pouvoirs

publics et les assurances sociales qui perdraient des recettes par milliards.

L'initiative 1:12 est à la fois stupide et dangereuse. On ose espérer que le bon sens humain finira par s'imposer que l'on stoppe les agissements de quelques jeunes gauchistes irresponsables tentant d'expérimenter une fois de plus des recettes communistes qui ont déjà fait la preuve de leur inefficacité. La jalousie et l'envie sont très mauvaises conseillères !



L'Etat ne doit pas fixer les salaires, l'expérience d'une telle politique dans les pays de l'ancien bloc de l'Est a montré ses limites.

Commentaire:



Michael Buffat, député Vuarrens (VD)

La paix du travail garantit nos emplois

Ce n'est pas le rôle de l'Etat d'intervenir dans la politique salariale des entreprises de notre pays. La paix du travail n'est pas un vain mot en Suisse, elle garantit un bon équilibre entre la prospérité de notre économie, un faible taux de chômage et les revenus des ménages. L'initiative 1:12 menace cet équilibre qui a fait notre succès au cours de ces dernières années. Ne mettons pas en péril nos emplois et nos revenus, donc rejetons cette initiative dangereuse pour notre économie.

+++ Actualités +++

ZOOM

Après le dépôt de l'initiative de l'UDC du Jura demandant la perception des impôts à la source auprès des nombreux frontaliers présents sur le marché du travail de l'Arc jurassien, le député Michel Miéville de l'UDC Vaud et le député Walter Willener de l'UDC Neuchâtel, ont également déposé des motions demandant une telle mesure de perception des impôts dans leur canton respectif.

CHIFFRE

Le dimanche 3 mars 2013, l'UDC Valais double sa présence au Parlement cantonal. C'est un tsunami politique en Valais puisque l'UDC a réussi à passer de 7 à 15 élus au Grand Conseil. En progressant de 10.9% à 17.3%, l'UDC met un terme à 150 ans de domination du parti majoritaire et ouvre la voie à une vraie pluralité politique.

Mais l'UDC Valais a encore une autre raison de se réjouir avec l'extraordinaire élection de son président cantonal Oskar Freysinger au Conseil d'Etat valaisan.

ELECTIONS

L'UDC Genève se lance dans la course au Conseil d'Etat, notre conseillère nationale et présidente cantonale du parti sera accompagnée lors de cette élection par son collègue Yves Nidegger, conseiller national ainsi que par Eric Lévrz, député et ancien président du Grand Conseil. En octobre 2013, l'UDC compte avec ses trois candidats de valeur se battre pour faire son entrée au gouvernement genevois !

Ce sont plus de 50 candidates et candidats, compétants et engagés, qui vont se présenter pour l'élection au Grand Conseil.

Pour le coeur:

« Merci au peuple valaisan de m'avoir exprimé sa confiance lors des élections pour le Conseil d'Etat valaisan. Arriver au pouvoir suite à une telle vague de fond implique une responsabilité accrue. Je saurai en être digne dans l'intérêt des citoyennes et citoyens valaisans. »

Oskar Freysinger, conseiller d'Etat et conseiller national, marié, père de trois enfants, habite à Savièse (VS)



Raide Bassi, étudiante en science économique de l'Université Lugano, conseillère communale et habitante de Lugano (TI)

Voici pourquoi le 9 juin je dis

OUI à l'élection du Conseil fédéral par le peuple:

« Je fais confiance au peuple suisse. L'élection du Conseil fédéral par le peuple renforce notre démocratie directe. Je ne me fais pas de souci non plus pour le canton du Tessin. Les Tessinoises et les Tessinois sauront se faire respecter par leurs compétences et leurs qualités. »

Moi aussi, je m'engage pour une Suisse libre, indépendante et souveraine. Je soutiens donc l'UDC !

Je souhaite devenir membre de l'UDC dans ma commune de domicile / mon district / ma région. L'appartenance à ce parti est comparable à l'appartenance à une société. Je paie une cotisation annuelle et je suis invité(e) aux assemblées et manifestations du parti.

Veuillez m'envoyer le programme politique de l'UDC Suisse.

J'aimerais des informations sur les activités en cours et recevoir les communiqués et articles de l'UDC. Merci de m'envoyer dès à présent votre newsletter à mon adresse courriel:

.....

Veuillez m'envoyer _____ flyers «OUI à l'élection du conseil fédéral par le peuple».

Je récolte volontiers des signatures pour l'initiative dite «Vache-à-lait» et pour le référendum «Contre la vignette à 100 francs». Veuillez svpl m'envoyer _____ feuilles de l'initiative et _____ feuilles du référendum.

J'accepte de mettre à disposition mon terrain, ma grange, un mur de ma maison pour poser l'affiche de «l'élection du conseil fédéral par le peuple». Veuillez svpl m'envoyer _____ affiches F4 (Dimensions = 89.5 x 128 cm).

Je soutiens financièrement l'UDC, car je souhaite m'engager pour une Suisse libre et indépendante. (Les dons peuvent être déduits dans une certaine mesure des impôts cantonaux et fédéraux.)

Je fais un don de Fr. sur le **CCP 30-8828-5** de l'UDC Suisse.

Veuillez me faire parvenir un **bulletin de versement** de l'UDC Suisse.

Veuillez prendre contact avec moi. Je souhaite avoir des informations sur la possibilité de faire un legs à l'UDC.

Adresse :

Nom / Prénom

.....

Rue

.....

NP / Lieu

.....

No de téléphone

.....

E-mail

.....

Date / Signature

.....

A renvoyer à :

UDC Suisse
Secrétariat général
Case postale 8252
3001 Berne
Tél. 031 300 58 58
Fax 031 300 58 59
E-mail info@udc.ch

www.udc.ch

